

La Roche-sur-Yon, le 19 mars 2021

Direction des Affaires juridiques  
et des Assemblées  
Service assemblées Courrier

HOTEL DE VILLE  
Place Napoléon - BP829  
85021 La Roche-sur-Yon  
Tél. : 02-51-47-46-59

## PROCES-VERBAL

### **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 DECEMBRE 2020 (En visioconférence)**

Monsieur le Maire ouvre la séance, il donne lecture des pouvoirs :

- Myriam Ratier à Béatrice Bichon-Bellamy
- Patricia Lejeune à Pierre Lefebvre
- Patricia Murail-Gentreau à Sophie Montalétang
- Bruno Guillou à Laurence Gillaizeau
- Romain Bossis à Nicolas Hélyary

Puis il propose la désignation de Madame Sylvie Durand en qualité de secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire** appelle les membres du conseil à observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Valéry Giscard d'Estaing. Né le 2 février 1923, il a été élu Président de la République le 27 mai 1974 et a occupé ces fonctions jusqu'au 10 mai 1981. Elu à l'âge de 48 ans, il fut l'un des trois plus jeunes présidents à avoir été élu. Il fut auparavant ministre de l'économie, puis membre du Conseil constitutionnel. Il a, entre autres, apporté aux Français la majorité à 18 ans et a soutenu la loi Veil qui a permis aux femmes de disposer de leur propre corps. C'était aussi un européen convaincu, puisqu'il a notamment mis en exergue le couple franco-allemand. Valéry Giscard d'Estaing fut également membre de l'Académie française, ce qui signifie qu'il est immortel pour la Nation.

**Monsieur le Maire** propose de commencer l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour, la première délibération porte sur le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour le budget 2021. Il indique que ce budget a été réalisé en tenant compte du contexte particulier de la pandémie et que des aménagements ont été recherchés pour supporter la crise financière, sanitaire et sociale à venir. Il donne la parole à Madame Durand.

#### 1. Débat d'orientations budgétaires pour le budget 2021

**Rapporteur : Sylvie DURAND**

L'article L2312-1 du CGCT prévoit l'obligation pour les communes d'organiser, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice,

sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune. Le Conseil municipal est donc appelé à débattre sur les orientations budgétaires 2021. »

**Monsieur le Maire** remercie l'ensemble des services du travail effectué pour la présentation de ces orientations budgétaires. Il ouvre le débat.

**Stéphane IBARRA** : « J'aimerais à mon tour m'associer aux remerciements qui ont été adressés aux services municipaux pour la tenue de ce débat d'orientations budgétaires. D'autre part, je remercie également Madame Durand, présidente de la Commission des finances, qui a bien voulu tenir compte de nos remarques pendant la réunion préparatoire de ce Conseil municipal – puisque les recettes et les dépenses exceptionnelles liées à la crise de la Covid-19 ont bien été isolées de ce DOB. Cette dissociation est en effet indispensable pour bien mesurer les effets de cette crise, et pour conserver une vision d'ensemble de notre trajectoire financière.

Comme la plupart des documents budgétaires, les interventions sur le DOB sont souvent longues et parfois techniques. De plus, comme cette séance se déroule en visioconférence, je vais essayer autant que possible de réduire mon intervention pour aller à l'essentiel et la rendre plus abordable.

Ce DOB débute par une analyse de la situation économique globale, bien sûr fortement marquée par la crise sanitaire et la crise économique qui en découle. Si cette crise économique est bien réelle, puisqu'elle impacte de nombreux secteurs, elle est également atypique, comme l'a montré le rebond de certains secteurs à la sortie du premier confinement. Comme nous en sommes tous conscients, je ne vais pas m'appesantir sur le sujet, si ce n'est pour évoquer très rapidement les leçons qui pourraient être tirées de cette crise.

Tout d'abord, nous constatons une intervention massive des États et de la sphère publique, qui est finalement indispensable à la survie de l'économie, ce qui, normalement, devrait faire réfléchir les défenseurs d'une économie qui serait livrée au seul libéralisme ou à la concurrence débridée. D'autre part, tous ces États se mobilisent pour soutenir la demande intérieure, ce qui montre aussi les limites de la mondialisation et la fragilité qu'elle engendre. Dans la même logique, à notre échelle, nous nous mobilisons pour favoriser les approvisionnements de proximité.

Par ailleurs, cette crise soulève aussi les questions de notre résilience et de notre souveraineté dans différents domaines, comme par exemple le domaine sanitaire pour la production de matériel de protection ou de soins, ou encore notre offre alimentaire pour pouvoir continuer à nous alimenter correctement pendant ces périodes de confinement. Enfin, nous constatons que l'argent public est aussi massivement mobilisé pour des plans de relance, non seulement pour soutenir l'économie, mais également pour accompagner et accélérer les transitions, qui sont indispensables, vers une économie plus résiliente, respectueuse de la terre.

Pour conclure cette introduction, les deux maîtres-mots à retenir dans ce contexte sont donc la prudence et l'anticipation, qui nous permettront de mieux faire face aux prochains événements si nous y sommes malheureusement confrontés.

Quid de notre ville dans ce contexte ? Pour être sincère, je partage un grand nombre des expressions écrites dans ce DOB, comme par exemple je cite : « afin de maîtriser des équilibres financiers satisfaisants d'ici 2026, il est nécessaire de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de réduire le volume d'investissements engagés. ». D'ailleurs, c'est exactement ce que notre groupe disait lors du Conseil municipal du 10 juillet dernier lors de l'examen du Compte administratif 2019. Mais au-delà des mots et des déclarations d'intentions, il faut des actes qui les concrétisent. Aussi, et même si le DOB ressemble de plus en plus à un pré-budget – comme le disent certains articles de presse –, les actes restent néanmoins à venir. Nous en sommes tous conscients et nous les examinerons lors du BP 2021.

A ce stade, on ne peut que constater que la trajectoire décrite et souhaitée dans ce DOB pour l'année 2021 est à l'inverse de ce qui a prévalu dans les six années passées. Pourquoi ? Le premier constat concerne l'investissement. Lors du mandat précédent, l'investissement était manifestement au-dessus des capacités d'autofinancement, ce qui a généré un recours à l'emprunt important, qui devrait dépasser les 90 millions d'euros dès cette fin d'année. Ce point de vigilance a d'ailleurs été soulevé

par la Chambre régionale des comptes dans son rapport de 2018, sur les exercices 2012 à 2016, puisque celui-ci disait : « les charges de gestion augmentent, ce qui dégrade mécaniquement la capacité d'autofinancement. La commune doit donc recourir à l'emprunt pour financer ses investissements. ».

Ce même rapport disait également : « dans la période à venir, il conviendrait que la commune maîtrise ses dépenses de fonctionnement pour conserver des marges de manœuvre dédiées à l'investissement, et qu'elle réexamine les engagements de son plan annuel d'investissements », ce que vous n'avez jamais voulu entendre jusqu'à ce DOB, qui ramène le PPI à 110 millions d'euros sur le mandat. Si c'est une sage décision sur le plan financier, cela soulève cependant deux questions, l'une morale et l'autre démocratique. Premièrement, nous sommes juste au sortir d'une campagne électorale, campagne pendant laquelle cette situation était déjà connue. En effet, annoncer que vous ne pourrez finalement pas en faire autant que ce que vous avez promis ne renforce pas la confiance de nos concitoyens envers leurs élus. Deuxièmement, comment seront opérés les choix, et par qui, pour réduire les volumes d'investissements ? Mon collègue Monsieur Hélyary reviendra un peu plus tard sur cet aspect des choses.

Le deuxième constat concerne la maîtrise des dépenses. Je viens de rappeler ce qu'écrivait la Chambre régionale des comptes en 2018 sur l'augmentation des charges de gestion courante. Je la cite à nouveau. La Chambre relevait : « un résultat de fonctionnement en diminution constante sur la période étudiée, en raison de deux phénomènes. Premièrement le recul des ressources institutionnelles (baisse des dotations), et deuxièmement l'augmentation des charges de gestion, qui dégradent la capacité d'autofinancement brute de la collectivité. » Afin que tout le monde puisse mesurer que la situation est loin de s'être améliorée depuis ce rapport – et qu'elle s'est même dégradée encore plus vite –, le meilleur baromètre est encore celui de la dette, et celle-ci a explosé. Je rappelle en effet qu'elle était de l'ordre de 70 millions d'euros lors du Compte administratif 2014, et que nous avons aujourd'hui 20 millions d'euros de dettes supplémentaires. C'est donc un poids important.

Au final, l'ensemble de ces éléments montre que si nous sommes dans une situation financière tendue, cela n'est pas dû à la crise de la Covid-19 – comme il serait facile de vouloir le faire croire –, mais bien à la gestion sciemment menée et assurée depuis le début de votre mandat en 2014. D'ailleurs, pour illustrer le fait que la crise de la Covid-19 n'est pas responsable de notre situation, j'attire l'attention de notre assemblée sur les bonnes surprises qui arrivent parfois. Par exemple, les recettes fiscales de notre ville (taxe d'habitation et taxe foncière) étaient de 37.3 millions d'euros au total au Compte administratif 2019. En compensation, et cela a été rappelé par Madame Durand, la suppression de la taxe d'habitation amène un transfert vers la Ville de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. Or, dans ce DOB, l'estimation annoncée comme prudente de nos nouvelles recettes fiscales après ce transfert – en y intégrant l'augmentation de nos bases – est de 39.6 millions d'euros. Ce montant correspond donc exactement aux 2.3 millions d'euros de recettes supplémentaires, soit quasiment ce qui a été consacré comme effort pour la Covid-19. Comme quoi, il y a parfois des bonnes nouvelles.

Quoi qu'il en soit, notre situation est tendue du fait de votre gestion passée. Cependant, vous nous annoncez dans ce DOB que vous en avez pris la mesure et que vous allez corriger le tir. Concernant l'investissement, la baisse est réellement visible, puisque le PPI est annoncé à 110 millions d'euros sur le mandat au lieu des 150 millions d'euros précédents. En revanche, il reste encore des doutes concernant la maîtrise des dépenses, et donc du redressement de notre autofinancement. En effet, et contrairement aux intentions illustrées dans les graphiques des pages 12 et 13, intitulés « grands équilibres financiers », votre DOB ne suit pas deux des hypothèses majeures inscrites. Tout d'abord, le compte n'y est pas dans le chapitre 012 (charges de personnel), puisque le DOB prévoit une augmentation de 1.2 % en 2021 – et même de 1.36 % en y ajoutant les personnels refacturés à l'Agglomération –, et non de 1 % comme cela est indiqué dans le graphique. De la même façon, la non augmentation du chapitre 65 paraît peu réaliste, puisque ce volet contient notamment les subventions aux associations à qui nous verserons 400 000 euros supplémentaires en raison de la Covid-19. Cela signifie donc que vous laissez encore « filer » le chapitre des dépenses en 2021. Aussi, lorsque vous dites que cette maîtrise des dépenses se fera sans préjudice sur le service rendu aux Yonnais, peut-être que cela sera vrai.

Déjà, lors de vos réponses à la Chambre régionale des comptes en 2018, vous mentionniez au cours de la procédure contradictoire (*je cite*) : « dans le cadre de sa démarche de maîtrise des coûts de sa masse salariale, la collectivité retient pour objectif une évolution des charges de personnels et frais assimilés de 1 % en 2018, et de 0 % en 2019 et en 2020. Le niveau d'investissement crée en effet une contrainte forte dans ce contexte de diminution des ressources. ». Toutefois, vous n'aviez pas précisé le périmètre d'activité de la collectivité. De fait, tout le monde constate bien dans cette assemblée que vous n'avez pas mis en œuvre ces précisions que vous aviez apportées à la Chambre régionale des comptes en 2018, ni en 2019, ni en 2020.

Maintenant que vous débutez un nouveau mandat, quelles sont réellement vos intentions ? En effet, à travers la lecture de ce DOB, et dans la droite ligne des propos que vous teniez à la Chambre régionale des comptes en 2018 (que je viens de citer), on voit clairement que votre choix principal pour contenir les dépenses s'oriente sur la « maîtrise » – pour le dire avec douceur – de la masse salariale. Sincèrement, entre nous, c'est un secret de polichinelle, car nous savons tous ici ce qui circule au sein des services municipaux, c'est-à-dire un objectif de moins 100 ETP (Equivalents temps plein) sur le mandat à venir. Voilà ce que nous entendons dans les services. Or, nous savons très bien que cela ne suffira pas, même en travaillant sur la durée annuelle du travail des agents. D'ailleurs, la Chambre régionale des comptes évaluait l'état d'une telle mesure à une trentaine d'ETP. Cela signifie donc qu'il va vous falloir supprimer encore 70 postes pour atteindre vos objectifs, et dans ce cas, il faut être sincère avec les Yonnaises et les Yonnais.

Par conséquent, ma conclusion est simple, et se résume en une seule question. Quels sont, Monsieur le Maire, les services que vous comptez impacter et réduire au cours de ce mandat ? Merci de votre attention. »

**Guy BATIOU** : « Tout d'abord, nous constatons que cet exercice est marqué par l'influence de la Covid-19. Toutefois, il est indiqué à la page n° 3 que « la crise économique a été provoquée par la crise de la Covid-19 » et il s'agit pour moi d'une erreur. Ce serait en effet se voiler la face que de penser cela, car cette pandémie n'en est pas non plus la cause – même si elle en accentue les effets. D'ailleurs, votre municipalité disait elle-même en 2019 que l'économie mondiale était au ralenti sur fond de tensions commerciales, que les prévisions de croissance européenne étaient assombries, et que la croissance française était en ralentissement. Or, ce à quoi nous assistons aujourd'hui est en réalité ce que nous, écologistes, disons déjà depuis longtemps, c'est-à-dire l'avènement d'une crise écologique globale. C'est donc bien cela qu'il faudra prendre en compte dans tous les budgets locaux, de manière à nous y préparer.

D'autre part, nos collectivités vivent la disparition de la taxe d'habitation en tant qu'impôt local, ainsi que le rétrécissement de la base imposable des entreprises industrielles. Autant une réforme de ces impôts pouvait s'envisager, autant la suppression de taxe d'habitation en particulier profitera surtout aux plus aisés lorsqu'elle arrivera à son terme. Pour nous donc, il conviendra d'être très prudent sur les compensations au regard de l'attitude de l'Etat, et par conséquent pour les budgets à venir, car la perte d'autonomie fiscale et la tutelle financière imposée par l'Etat privent nos collectivités de quasiment toute possibilité d'ajustements financiers.

J'aimerais maintenant poser quelques questions puisqu'il s'agit d'un débat. Tout d'abord, vous écrivez que « la situation incite à la plus grande prudence ». Aussi, et au regard de ce que je viens de dire, vos chiffres concernant l'endettement et l'épargne ne sont-ils pas un tant soit peu optimistes ? En effet, certaines urgences se font jour, des dépenses sont engagées, et il faudra bien faire des choix pour parvenir à l'équilibre. J'aimerais donc savoir ce qui a orienté vos choix. S'agissant du personnel, nous constatons une forte densité dans le haut de la courbe des âges, ce qui signifie que de nombreux départs en retraite sont prévisibles. Comment envisagez-vous d'anticiper cette perte de compétence, et quelle en sera l'incidence sur le maintien du service public ? Nous pensons en effet que ces départs en retraite cumulés, liés à la volonté affichée de maîtriser les dépenses de personnels, pourraient rendre la situation assez difficile.

Concernant le PPI, il est écrit « 50 000 euros en 2020 et 20 000 euros en 2021 », sur la ligne budgétaire « vidéo-protection ». Il n'y a ensuite plus rien d'inscrit jusqu'en 2026, date à laquelle il est indiqué 500 000 euros. Pourriez-vous nous expliquer ces variations ? S'agissant du réaménagement de la rue Salengro, dont l'entrée de ville est très difficile, et même dangereuse pour les piétons et les

cyclistes, ne pourrions-nous pas envisager une réflexion générale sur l'ensemble de ce quartier, justement pour ces piétons et pour ces cyclistes ? En ce qui concerne le chapitre « santé sociale », vous notez « construction ou restructuration » pour le pôle caritatif. Une décision a-t-elle été prise à ce sujet, car 600 000 euros ont déjà été dépensés, et 88 000 euros de recettes sont déjà indiqués pour l'année 2021 ? Quant au nouveau pôle associatif, il est indiqué un million d'euros, dont 300 000 euros pour le démarrage en 2024. Pourriez-vous nous communiquer le planning de ce projet, et nous dire pourquoi il démarrera seulement en 2024 ? Pour ce qui est des enveloppes de quartier, pourquoi cette baisse conséquente en 2023 et en 2024 (respectivement de 50 % et de 25 %), alors qu'il s'agit d'opérations récurrentes ? Par ailleurs, 2 millions d'euros sont inscrits pour les bâtiments, pour les cinq ans à venir. A ce propos, nous aimerions savoir si le programme initial de l'îlot de la Poste est toujours maintenu dans son intégralité. En outre, je constate également que le rond-point des Etablières bénéficie d'un budget d'aménagement paysager. Qu'en est-il des voies douces, si critiques dans ce secteur ? Enfin, j'aimerais savoir à quoi correspond la ligne budgétaire « ville bioclimatique ? »

**Nicolas HELARY :** « J'aimerais également revenir sur le PPI 2021-2026, dont les montants sont en forte baisse par rapport à la période 2015-2020, puisque nous passons de 161 millions d'euros à 112 millions d'euros d'investissements. Comme l'a indiqué précédemment Monsieur Ibarra, nous nous félicitons de cette réduction de voilure, qui confirme nos analyses concernant le trop fort endettement de la Ville. Cependant, nous regrettons les choix d'investissements que vous opérez. En effet, nous constatons que les investissements liés aux services directs à la population sont très fortement réduits, comme par exemple les budgets de voirie, d'accessibilité, de culture, de sport ou de scolaire, et même d'environnement, ce qui interroge quand même sur les enjeux climatiques qui nous attendent. En revanche, vous choisissez d'augmenter le budget des bâtiments administratifs de près de 15 millions d'euros, exclusivement pour financer la nouvelle mairie et le musée, ainsi que l'espace napoléonien qui représente à lui seul 20 millions d'euros. C'est pourquoi, en vue du budget 2021, nous vous demandons de revoir ces choix d'investissements, car ils correspondent de manière concrète à une réduction importante des services à la population au profit d'investissements de prestige – comme le palais municipal –, ou d'investissements qui n'ont pas de sens – comme l'espace napoléonien. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir plus en détail sur ces dossiers lorsque nous validerons ces investissements, pour marquer leur non pertinence. Par exemple, une nouvelle mairie s'avère très coûteuse et inutile, alors que nous pourrions très bien nous réapproprier l'ancienne mairie rénovée. Quant à l'espace napoléonien, la création de cette infrastructure est déplacée, tant au regard de l'histoire de la Ville, qu'au regard de l'absence de fonds muséographique pour le réaliser.

D'autre part, et toujours dans la logique de faire bénéficier au maximum les investissements à la population sur la période 2020-2026, nous nous interrogeons également sur la chronologie de certains investissements. Par exemple, la création du pôle caritatif, dont la pertinence était interrogée par les associations concernées, intervient très tôt dans le mandat, alors même que la création d'une seule et unique épicerie solidaire n'arrive qu'en toute fin de mandat.

Aussi, nous vous proposons de revenir sur vos choix budgétaires d'investissements, notamment en associant des citoyens à ces réflexions. En effet, et comme l'a indiqué Monsieur Ibarra, la campagne électorale est très récente, et changer la voilure des investissements est un acte politique majeur. Cette consultation citoyenne permettrait non seulement une transparence des choix, mais elle permettrait aussi de réaliser des économies importantes et d'engager notre ville de manière plus volontariste sur la voie de la transition écologique. Enfin, elle permettrait surtout de réorienter les investissements prévus pour un profit plus direct à la population. »

**Florence LEMAIRE :** « Ma question concerne également le PPI, puisque le chapitre « environnement et espaces verts » fait apparaître une ligne dédiée à la stratégie « ville bioclimatique ». De quoi est-il question exactement ? En effet, si l'on se réfère à la définition la plus communément admise d'une ville bioclimatique, c'est-à-dire une ville qui organise la lutte contre le réchauffement urbain et ses îlots de chaleurs, il s'agit alors d'un enjeu de santé publique et de qualité de vie majeur. Dès lors, il semblerait important que des annexes expliquent cette stratégie au sein du DOB, qu'elles qualifient ces actions et qu'elles les cartographient, tant les mises en œuvre peuvent être diverses : architecturales, urbanistiques, végétales, énergétiques. C'est d'autant plus vrai que le montant d'investissement envisagé – 250 000 euros sur six ans –, peut sembler faible au regard des objectifs

qu'une ville telle que La Roche-sur-Yon peut se donner d'une part, et de l'urgence à agir fortement sur cette question de la chaleur urbaine d'autre part. »

**Sylvie DURAND** : « Merci tout d'abord à ceux qui ont pris la parole, et merci à Monsieur Ibarra d'avoir reconnu que ce DOB était de nature objective.

Vous vous inquiétez de la maîtrise de nos dépenses. Cependant, cette maîtrise ne concerne pas uniquement ce DOB, puisque nous avons déjà mis en place une stratégie budgétaire depuis 2014. Peut-être ne l'avez-vous pas vu, mais nous n'en serions pas à un tel niveau d'épargne aujourd'hui sans la mise en place de cette stratégie. D'ailleurs, les collectivités ne peuvent plus faire l'impasse sur la mise en place de ce type de processus pour limiter les déperditions. Dès lors, il appartient à chacune d'entre elles de mettre en place de véritables stratégies budgétaires. Cela est aujourd'hui indispensable, d'autant que la crise sanitaire est venue accentuer la crise économique que nous traversons actuellement – même si Monsieur Batiot considère que ce n'est pas forcément le cas.

Concernant la Chambre régionale des comptes, je rappelle que le rapport de l'année 2018 portait sur les années 2012 à 2016. Il était important de le préciser.

S'agissant des dépenses de personnels, celles-ci sont effectivement maîtrisées, car nous avons mis en place la mutualisation – avec un organigramme mutualisé entre la Ville et l'Agglomération. De fait, nous pouvons mettre en place des processus qui permettent de réduire nos dépenses de fonctionnement, et notamment nos dépenses de personnels. Cela étant, cela ne nous a pas empêché de mettre en place d'autres mesures au profit de nos agents, comme je l'ai indiqué dans la présentation, et leur pouvoir d'achat n'a pas diminué. D'ailleurs, certains cabinets d'audit reconnaissent même qu'il faut mettre en place ce type de processus. Encore une fois, cela est indispensable et les collectivités ne peuvent pas faire sans.

Pour ce qui est de l'endettement, je tiens à votre disposition son évolution depuis 2008. Là encore, sachez que notre endettement est aujourd'hui maîtrisé et qu'il n'est pas si important que vous le dites. De plus, je vous rappelle que nous avons perdu 25.5 millions d'euros de dotations depuis 2013. Or, nous n'aurions jamais pu réaliser certaines dépenses d'investissements si nous n'avions pas fait des économies sur notre fonctionnement et si nous n'avions pas mis en place une stratégie budgétaire. Si je reprends les volumes d'investissements réalisés, ils étaient de 22 046 863 euros entre 2009 et 2014, et de 24 934 4520 euros entre 2015 et 2020, sachant, comme je l'ai dit, que nous avons enregistré une perte de dotations de 25.5 millions d'euros entre 2013 et 2020. Vous dites également que nous sommes optimistes quant à notre épargne. Non, nous ne le sommes pas. Au contraire, nous sommes réalistes et ces chiffres sont suivis de manière quotidienne par les services. Je tiens d'ailleurs à les remercier une nouvelle fois car c'est un travail très important. Néanmoins, la maîtrise de nos dépenses et de notre budget passe par là. Voilà ce que je tenais à vous dire concernant vos différentes interventions. Quant au PPI, je cède la parole à Monsieur Abdallah. »

**Malik ABDALLAH** : « Nous ne nous en rendons peut-être pas compte, mais ce PPI est un véritable enjeu démocratique de la collectivité, puisqu'il s'agit d'une perspective d'investissement d'une durée de six ans que nous mettons en place pour la deuxième fois consécutive depuis 2014 – puisqu'il n'y avait aucune visibilité sur les investissements avant 2014. Dorénavant, nous avons donc une visibilité des orientations budgétaires sur l'ensemble du mandat pour tous, à la fois pour les élus et pour les habitants. D'ailleurs, nous avons toujours défendu cette vision globale à six ans, car elle nous paraît beaucoup plus démocratique et offre des perspectives année après année et coût par coût.

Concernant vos interrogations, vous parliez de la rue Salengro, et plus précisément de la mise en place de pistes cyclables. Sachez que cette étude sera lancée dès l'année 2021, et que nous aurons bien entendu l'occasion de revenir sur ce dossier en commission. S'agissant du pôle caritatif, le budget a été fixé pour l'année 2021, et là aussi les études vont être lancées l'année prochaine. Par ailleurs, je rappelle qu'un PPI est également évolutif, et que certaines lignes budgétaires pourront bien entendu évoluer au cours des six prochaines années en fonction des opportunités qui se présentent. Pour ce qui est de l'ilot de la Poste enfin, et notamment de l'hôtel de Ville et d'Agglomération, vous dites que nous consacrons davantage de budget à ces bâtiments au détriment des services à la population – comme vous le dites également pour le musée. Peut-être considérez-vous que la culture et le musée ne sont pas une bonne chose pour le public, tout comme vous estimez qu'un bâtiment

administratif, dans lequel ira justement l'ensemble de la population, ne mérite pas non plus d'être rénové ? Personnellement, j'aurais préféré que cette ligne budgétaire n'existe pas, car cela aurait signifié que le patrimoine avait été bien entretenu pendant des décennies. Malheureusement, une partie de ce patrimoine était extrêmement vétuste, comme l'a également confirmé l'avis défavorable de la commission de sécurité. Dans ce cas, soit nous faisons des travaux au coup par coup, c'est-à-dire bâtiment par bâtiment, soit nous envisageons un projet beaucoup plus grand, qui, au final, coûtera beaucoup moins cher à la collectivité. Je pourrai d'ailleurs vous expliquer les gains que ces travaux apporteront pour les prochaines années, notamment pour l'accueil du public, puisque nous aurons enfin un guichet unique qui évitera aux citoyens de la Ville et de l'Agglomération de s'éparpiller dans 17 sites administratifs.

**Anne AUBIN-SICARD :** « Le DOB et le PPI sont bien entendu des hypothèses prudentielles, et il est évident que ces chiffres seront actualisés tous les ans au fur et à mesure de l'avancée du mandat. Comme Monsieur Abdallah vient de le rappeler, ce PPI est une innovation que nous avons apportée en 2014, et qui donne vraiment à tous de la visibilité, de la clarté et de la transparence sur les investissements des six prochaines années. Par ailleurs, nous sommes également en face d'une crise sanitaire majeure, qui, pour l'ensemble des États et la communauté internationale, a entraîné évidemment des prévisions de croissance à la baisse pour cette année 2020. Néanmoins, sachez que les hypothèses de croissance devraient à nouveau être positives pour l'année 2021 et pour les années suivantes, et il était important de souligner cela. Pour autant, nous avons fait le choix d'un budget prudentiel, avec la maîtrise d'un certain nombre de sujets. Je pense notamment à la maîtrise de la pression fiscale, qui restera inchangée en 2021, à la maîtrise de l'épargne nette et à la maîtrise de l'endettement – puisqu'il n'y aura pas d'explosion de la dette, bien au contraire –, ou encore à la maîtrise de notre capacité à aller chercher des financements comme nous l'avons fait au cours du mandat précédent. Par exemple, nous sommes à l'affût de tous les appels à projets qui sortent actuellement avec le plan de relance. Bref, nous maîtrisons l'ensemble de ces sujets.

D'autre part, le fait de se baser sur des constats de la Chambre régionale des comptes des années 2012 à 2016 me paraît quelque peu faussé, puisque l'année 2021 approche à grand pas. Je trouve même cela quelque peu gênant intellectuellement. En outre, et comme je l'avais déjà indiqué lors de la présentation du dernier Compte administratif, il faut regarder d'une part la durée de notre capacité de désendettement – qui variera entre 6 et 7.5 ans au cours du mandat, c'est-à-dire bien en-deçà du seuil d'alerte de douze ans –, et d'autre part l'annuité de la dette par habitant, qui est aujourd'hui légèrement inférieure à la strate des collectivités de notre taille. J'aimerais donc bien que vous fassiez aussi ce lien lorsque vous parlez de la dette.

Vous évoquez par ailleurs la baisse apparente des financements consacrés à l'environnement, entre le PPI et du mandat précédent et le PPI actuel. Si l'on regarde les chiffres du PPI actuel, 3.1 millions d'euros sont effectivement actés sur les thématiques environnementales strictes, alors qu'un peu plus de 4 millions d'euros étaient inscrits dans le PPI précédent. Certes, cette lecture de prime abord pourrait laisser entendre une baisse. Sauf que la réforme territoriale est intervenue lors du mandat précédent, avec la loi NOTRe de 2015, qui demandait aux collectivités de transférer la compétence « eaux pluviales » aux intercommunalités à partir de 2017 – ce que nous avons fait au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cela signifiait donc qu'un budget de 1.3 million d'euros avait été transféré de la Ville à l'Agglomération, ce qui, au final, réduisait à 2.6 millions d'euros à l'époque le PPI « environnement Ville ». Or, comme le budget inscrit dans le nouveau PPI est de 3.1 millions d'euros, nous avons donc une progression d'un peu plus de 15 % de ce chapitre pour ce mandat. Voilà ce que je pouvais dire pour vous rassurer à ce sujet.

Concernant la stratégie bioclimatique, ou la manière dont une ville peut agir pour s'adapter aux changements climatiques, les actions de ce plan porteront par exemple sur la désimperméabilisation et la végétalisation de la Ville. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir dans le détail sur ces questions lors des prochaines séances, tout comme nous reviendrons également sur la cartographie des projets – puisque cette question n'est ni l'objet d'un DOB, ni l'objet d'un PPI. Enfin, je rappelle qu'on ne peut pas non plus résumer l'action d'une collectivité à l'égard du changement climatique à une seule ligne budgétaire intitulée « stratégie bioclimatique ». Il faut avant tout regarder l'ensemble des politiques publiques, des projets et des actions qui contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique, lesquels, si vous faites le compte, représentent quasiment 70 % du budget de la collectivité. C'est donc un effort considérable qui est fait pour ce nouveau mandat, comme lors du

mandat précédent, au cours duquel nous avoisinons déjà 64 % d'actions en direction du changement climatique.

**Martine CHANTECAILLE** : « Madame Durand a souligné la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement, et notamment la masse salariale, et Monsieur Ibarra a posé une question très claire à ce sujet. J'aimerais donc que nous revenions sur ce point, car ce « notamment » est à la fois lourd de sens et très flou. Flou d'une part, car nous aimerions savoir sur quoi porteront vos efforts en dehors de la masse salariale, et flou d'autre part concernant la hauteur de cette réduction. Par exemple, comptez-vous sur la pyramide des âges pour supprimer des postes que vous ne renouvellez pas ? Nous sommes en effet en droit d'avoir une réponse extrêmement précise à ce sujet, car le fait de parler de masse salariale revient aussi à parler des services publics – ce qui est essentiel politiquement. A défaut d'une réponse précise de votre part, nous ne pourrions que nous interroger ».

**Stéphane IBARRA** : « Je voulais simplement rassurer Madame Aubin-Sicard. Tout d'abord, je ne me suis pas arrêté uniquement sur le rapport de la CRC. Vous pouvez reprendre mes propos, j'indiquais que la trajectoire était la même et qu'il n'y avait eu aucun changement de stratégie financière. Concernant la capacité de désendettement, et je le redis une nouvelle fois, la dette en elle-même n'est pas un problème en soi. Le problème est de savoir de quelle manière la dette pèse sur nos choix. Par exemple, nous pouvons avoir des dépenses imprévues, comme nous en avons eu pour la Covid-19. Or, si notre épargne sert effectivement à nos investissements, elle sert aussi à pouvoir faire face à ces imprévus. Quoi qu'il en soit, cette dette représente un poids – même si la capacité de désendettement est inférieure à la strate –, et nous consacrons 7 millions d'euros chaque année à rembourser les 90 millions d'euros empruntés. Ce remboursement demande donc du temps, et je confirme que nous sommes effectivement proches des seuils d'alerte – d'autant que nous enregistrons des baisses de dotations tous les ans. »

**Sylvie DURAND** : « Pour répondre à Madame Chantecaille, la pyramide des âges est effectivement un document très important, puisque nous travaillons avec ce support pour recruter et pour restructurer les services. Cela étant, nous l'utilisons toujours – et je dis bien toujours –, dans le souci de maintenir un service de qualité. S'il faut supprimer des postes, nous le ferons. Cependant, nous le ferons toujours dans l'intérêt du service public et du service rendu à la population. Il n'y a donc aucune inquiétude à avoir concernant la gestion de la masse salariale, ni aucune inquiétude à avoir pour les agents. Quant aux départs en retraite, nous les analyserons au fur et à mesure. »

**Monsieur le Maire** : « Merci à vous tous pour ce débat. J'aimerais rassurer les uns d'une part, et mettre en évidence certaines orientations d'autre part. Lorsque nous sommes arrivés en 2014, le chômage était à plus de 11 %, et notre volonté la plus totale était de le faire baisser. Il a d'ailleurs diminué considérablement, jusqu'à ce que la Covid-19 vienne perturber cette dynamique. Je rappelle en effet qu'en 2019, l'Etat n'avait jamais enregistré une telle baisse du chômage depuis des dizaines d'années. Oui, nous avons beaucoup investi, puisque nous avons investi 161 millions d'euros tous budgets confondus. Cependant, notre volonté était d'amener de la masse salariale dans la ville de La Roche-sur-Yon, et de proposer du travail à un maximum de personnes, non pas à travers les services municipaux mais à travers les entreprises qui font vivre le territoire. Ce budget était donc extrêmement ambitieux et nous n'avons absolument pas à le regretter.

Concernant le budget 2020-2026, il est évident que celui-ci obéit à d'autres obligations. Pourquoi ? Tout d'abord parce que le chômage est beaucoup plus maîtrisé. Nous verrons bien l'issue de cette crise, mais sachez que je viens encore de recevoir six confirmations d'achats de terrains cet après-midi, d'entreprises qui s'installent à La Roche-sur-Yon. Cela signifie donc que les entreprises continuent de venir s'installer dans la Ville, et qu'elles continuent à croire en ce territoire car nous avons justement eu cette volonté d'investissements et que nous voulions donner à La Roche-sur-Yon un coup de fouet qui la plaçait dans son siècle. Pour arriver à cela, il faut bien entendu maîtriser les charges et être très attentifs aux charges salariales.

D'autre part, je rappelle que nous n'avons supprimé aucun service. Au contraire, nous avons même créé un service « économie » à l'Agglomération, avec 24 postes créés à ce jour. En réalité, l'idée est avant tout de travailler raisonnablement à la maîtrise globale des charges de personnels, comme à la maîtrise des autres charges d'ailleurs. Pour ce qui est du personnel, je précise que nous avons élevé



les quotas pour l'accèsion aux grades, que nous avons été une des premières collectivités à engager le débat sur le RIFSEEP et à donner ces avantages à nos agents, ou encore que nous avons donné au Cosel d'autres moyens qu'il n'avait jamais eu jusqu'à présent. Bref, nous avons véritablement pris soin des salariés de la Ville et je crois qu'ils nous en sont reconnaissants aujourd'hui. Enfin, nous avons aussi réalisé des économies, puisque nous n'avons plus qu'un DGS et quatre DGA (Ville et Agglomération), alors que nous avions deux DGS et huit DGA auparavant.

Monsieur Ibarra, vous savez que le futur aménagement est un investissement nécessaire. D'ailleurs, Monsieur Abdallah le disait parfaitement, nous n'aurions pas été obligés de construire un nouvel édifice si nous n'avions pas été contraints d'entretenir du patrimoine qui était à l'abandon depuis des dizaines d'années. Nous allons prendre le temps de construire ce nouveau bâtiment en consultant les uns et les autres, et en maîtrisant ses dépenses. De plus, non seulement il nous permettra d'économiser 400 000 euros de frais de fonctionnement par an, mais il nous permettra aussi de réhabiliter l'ancien hôtel de ville à travers le programme d'investissements et de créer un musée pour la culture, puisqu'une partie de cet espace sera effectivement consacrée au créateur de la Ville. Nous allons donc multiplier par dix la surface de musée de La Roche-sur-Yon. La culture est effectivement très importante et vous l'avez dit vous-même. Enfin, pour rassurer Madame Lemaire, vous allez pouvoir revenir très largement sur un certain nombre d'éléments liés à l'écologie, lorsque Madame Aubin-Sicard vous présentera notre plan de développement durable tout à l'heure.

Donc oui, nous avons investi énormément lors du premier mandat, et nous n'avons aucun regret à ce sujet. Et oui, nous allons continuer notre programme d'investissement de manière plus modeste avec ces 112 millions d'euros. De plus, si l'économie redémarre, comme nous le souhaitons tous, nous pourrons revoir ce programme d'investissement à la hausse, puisque j'avais demandé au DGS et au directeur financier de préparer un budget *a minima*, en augmentant d'un côté les contraintes, et en diminuant de l'autre les revenus, pour être sûrs de pouvoir passer relativement facilement le cap de cette crise. Enfin, Monsieur Ibarra, il est toujours facile de manier les chiffres. Pour ma part, je n'en prendrai qu'un seul. En 2008, la Ville avait une capacité de désendettement de 6.9 années. Or, l'objectif pour 2026 est également de 6.9 années. A l'époque, l'équipe municipale dont vous faisiez partie n'avait pas à rougir de ce taux. Nous n'avons donc pas non plus à en rougir aujourd'hui. Merci à tous. Je vous propose de poursuivre notre ordre du jour. »

## **2. Décision modificative n° 2 de 2020 - Budget principal et budgets annexes**

**Rapporteur : Sylvie DURAND :**

La décision modificative n° 2 a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires pour permettre la réalisation de dépenses et de recettes sur le budget principal et les budgets annexes. Il est proposé au conseil d'approuver les ajustements présentés.

***Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.***

**8 Contre : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары et Monsieur Romain Bossis.**

**2 Abstentions : Monsieur Guy Batiot et Madame Claire Mauriat.**

## **3. Ouverture des crédits 2021 par anticipation**

**Rapporteur : Sylvie DURAND :**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

***Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.***

#### **4. Adoption de la norme comptable M57**

**Rapporteur : Sylvie DURAND :**

La ville de la Roche-sur-Yon est dans l'obligation de changer de nomenclature comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2021 en passant de l'instruction comptable M14 au référentiel M57. La M57 a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités territoriales. Elle est applicable, par convention avec la Cour des comptes, aux collectivités territoriales expérimentatrices du CFU. Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter cette nomenclature.

***Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.***

#### **5. Attribution de subventions au titre de la mise à disposition de personnel communal pour l'année 2020**

**Rapporteur : Sylvie DURAND :**

Le Conseil municipal est informé des mises à disposition d'agents communaux sur l'année 2020 à des associations et organismes publics. Il est ainsi proposé au Conseil municipal de verser des subventions de 4 561 euros au FCY Rugby, et de 151 793 euros à l'AMAQY, afin de compenser les charges de personnel à la charge de ces organismes d'accueil.

***Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour, Monsieur Quenault ne prenant pas part au vote.***

#### **6. Demande de subvention au titre du contrat Vendée territoires 2017-2020**

**Rapporteur : Nathalie GOSSELIN :**

Le Contrat Vendée Territoires signé avec le département de la Vendée le 9 octobre 2017 permet de soutenir des opérations d'aménagements d'espaces publics situés en centre-ville. Les études d'avant-projet relatif à l'aménagement du parc urbain de La Vigne aux Roses ont été approuvées par délibération du 24 septembre 2020, pour une estimation définitive du coût prévisionnel des travaux d'un montant de 1 611 700 euros H.T. Aussi, il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention de 103 713 euros auprès du département de la Vendée.

***Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.***

#### **7. Travaux de désamiantage et de déconstruction sélective au Bourg-sous-La-Roche - Demande de subvention auprès de l'Union européenne.**

**Rapporteur : Sylvie DURAND :**

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier du Bourg-sous-La-Roche initié en 2015, la ville de La Roche-sur-Yon mène un projet de réhabilitation et d'aménagement ayant pour but d'améliorer l'environnement urbain et le recyclage de bâtiments destinés à la démolition. L'emprise située à l'angle des rues Guérin et Gabory est d'une superficie de 885 mètres carrés. Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention de 60 735.2 euros auprès de l'Union européenne (FEDER).

***Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.***

**8 voix contre :** Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary et Monsieur Romain Bossis

**2 abstentions :** Monsieur Guy Batiot, Madame Claire Mauriat.

## **8. Acquisition de produits d'hygiène et d'entretien - Convention de groupement de commandes**

**Rapporteur : Christophe BLANCHARD :**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre La Roche-sur-Yon Agglomération, la ville de la Roche-Sur-Yon, la commune d'Aubigny-Les Clouzeaux, la commune de La Ferrière, la commune de Rives de l'Yon, la commune de Landeronde, la commune de Dompierre-Sur-Yon et la commune de Nesmy, pour l'acquisition de produits d'hygiène et d'entretien. Le montant maximum annuel du marché est de 335 000 euros H.T. pour l'ensemble des membres du groupement. La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée coordonnateur de ce groupement et sera chargée, à ce titre, de signer le marché au nom et pour le compte du groupement.

**Claire MAURIAT :** « Nous acceptons bien entendu le principe de ce groupement de commandes pour ces produits d'hygiène et d'entretien, et prenons acte de la procédure d'appel d'offres qui sera ouverte. Toutefois, pourriez-vous nous communiquer les normes écologiques qui seront retenues pour ce groupement commandes (produits en matériaux recyclés ou éco-labellisés) ? En effet, au vu des quantités qui seront utilisées à l'échelle des communes impliquées, il nous semble important que les exigences en matière de respect de l'environnement et des normes réglementaires en vigueur soient les plus élevées possibles. Nous voterons donc pour cette délibération, mais nous attendons que ce groupement de commandes soit ambitieux en termes de transition écologique, et que tout cela se traduise concrètement dans les appels d'offres. »

**Monsieur le Maire :** « Merci. Très clairement, nous n'avons pas la réponse ce soir. Nous prenons donc note de votre question et nous transmettrons le détail de ces informations. Je vous propose de passer au vote de cette délibération. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## **9. Marchés publics de travaux, fournitures ou services - Autorisation de signature d'avenants**

**Rapporteur : Christophe BLANCHARD :**

Le Conseil municipal est appelé à délibérer pour autoriser la signature des avenants suivants :

- Avenant n° 1 à la DSP pour la gestion de la fourrière de véhicules ;
- Avenant n° 1 au marché V18-184 - Fourniture de fruits et légumes frais - Lot n° 2 : légumes et fruits frais ;
- Avenant n° 1 au marché G20016 - Mobilier urbain - Lot n° 5 - Mobilier à mémoire de forme

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## **10. Convention relative à la mise en œuvre du Forfait post stationnement (FPS) entre la Ville et l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI)**

**Rapporteur : Patrick DURAND :**

Pour permettre à la Ville de continuer à faire appel à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) pour la mise en œuvre du Forfait post stationnement (FPS), une nouvelle convention est nécessaire, l'actuelle arrivant à échéance le 31 décembre 2020. Cette nouvelle convention couvrira la période 2021-2023. Il est donc proposé au Conseil municipal d'en approuver les termes.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## **11. Renouvellement de la convention entre la Ville, la Caisse d'allocations familiales (CAF), et l'Association des maisons de quartier YONNAISES (AMAQY)**

**Rapporteur : Bernard QUENAULT :**

La ville de La Roche-sur-Yon, la CAF et l'AMAQY ont signé, le 14 décembre 2017, une convention de partenariat pour la période 2017-2020, relative à la mise en œuvre des projets d'animation globale et sociale des neuf Maisons de quartier implantées sur le territoire yonnais.

La durée de la convention est de trois ans et prend fin le 31 décembre 2020. Elle peut être renouvelée une fois pour une période de trois ans.

Le contexte lié à la pandémie de la Covid-19 a orienté la ville de La Roche-sur-Yon, la CAF et l'AMAQY à agir ces derniers mois en priorité sur des actions en faveur des habitants et ont reporté dans le temps le travail sur la révision de la convention. Par conséquent, la signature d'une nouvelle convention d'ici la fin de l'année 2020 demande à être reportée. En outre, les parties souhaitent prendre le temps nécessaire à l'étude de celle-ci sans pour autant acter une reconduction à l'identique pour trois ans, comme cela est indiqué dans les termes de la convention. La présente délibération a donc pour objet de renouveler cette convention pour une durée d'un an.

***Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.***

## **12. Contrat de ville - Programme d'actions « Alternatives » 2020**

**Rapporteur : Sophie MONTALÉTANG :**

L'Etat, l'Agglomération, la Ville et l'ensemble des partenaires concernés ont signé le 13 février 2015 le Contrat de ville pour la période 2015-2020.

Le Contrat de ville vise à réduire les inégalités persistantes auxquelles sont confrontés les quartiers défavorisés par un programme d'actions qui s'articule autour de trois piliers : l'emploi et le développement économique, le cadre de vie et le renouvellement urbain et la cohésion sociale.

En cette période de crise sanitaire d'ampleur inédite, les risques d'accroissement des inégalités pour les populations les plus fragiles, et notamment celles résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, sont encore plus prégnantes. Dans ce contexte, la ville de La Roche-sur-Yon et l'Etat ont fait le choix d'adapter l'appel à projets du Contrat de ville pour l'année 2020, en permettant aux porteurs de projets de pouvoir déposer en cours d'année des demandes de financement pour des actions liées à cette situation exceptionnelle. Il est donc proposé au Conseil municipal de valider ce dispositif adapté.

***Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour, Monsieur Quenault et Madame Gosselin ne prenant pas part au vote.***

## **13. Convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 pour le déploiement du Pass numérique**

**Rapporteur : Françoise RAYNAUD :**

La ville de La Roche-sur-Yon s'est associée à la Roche-sur-Yon Agglomération et au CCAS de La Roche-sur-Yon pour déposer une candidature auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets « Pass numérique : les territoires engagés », laquelle a été retenue.

Ce dispositif a pour vocation de permettre à des publics éloignés de l'emploi ou isolés de bénéficier d'heures d'apprentissage concernant les outils numériques. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'engagement financier de la Ville dans ce projet, ainsi que la convention de partenariat entre les trois collectivités pour sa mise en œuvre.

***Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.***

#### **14. Prorogations des conventions cadre de mutualisation et d'instruction des autorisations du droit des sols par avenants**

**Rapporteur : Sylvie DURAND :**

La convention cadre de mutualisation et la convention ADS arrivent toutes les deux à échéance le 31 décembre 2020. Considérant le peu de temps avant leur échéance, et le temps nécessaire à la rédaction d'une nouvelle convention unique adossée à un nouveau schéma de mutualisation, il est proposé au Conseil municipal de proroger la durée de ces conventions.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **15. Evolution des effectifs municipaux**

**Rapporteur : Sylvie DURAND :**

La présente délibération a pour objet de permettre le recrutement en 2021 d'un nouveau directeur général des services suite à un prochain départ à la retraite.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **16. Personnels et élus municipaux - Actualisation du règlement d'attribution des indemnités de frais de mission temporaire**

**Rapporteur : Sylvie DURAND :**

De récentes évolutions de la réglementation, relative à la prise en charge des frais de mission des personnels et élus municipaux, nécessitent que soit actualisé le règlement d'attribution actuellement en vigueur au sein de la collectivité. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ces modalités.

**Martine CHANTECAILLE :** « Nous voterons pour cette délibération. Toutefois, puisqu'il est question d'indemniser des missions temporaires exercées par des agents de la Ville, nous souhaiterions savoir si la prime exceptionnelle Covid-19, que nous avons votée en juillet dernier par reconnaissance de l'investissement particulier d'agents pendant le premier confinement, a bien été versée. »

**Monsieur le Maire :** « Je vous confirme que cette prime a bien été versée à tous les agents qui y avaient droit au mois de septembre. J'ajoute qu'une autre partie a également été versée au mois d'octobre, suite aux négociations qui ont été menées pour une certaine catégorie d'agents. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **17. Formation des élus municipaux**

**Rapporteur : Sylvie DURAND :**

Conformément à la réglementation, il appartient à l'Assemblée délibérante de se positionner après chaque élection sur les conditions d'exercice du droit à la formation pour l'ensemble des élus municipaux.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## **18. Règlement intérieur du Conseil municipal**

**Rapporteur : Danièle MARTIN :**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver son règlement intérieur pour le mandat 2020-2026

**Martine CHANTECAILLE :** « Un règlement intérieur d'un Conseil municipal ne constitue pas un acte anodin, puisqu'il concerne le fonctionnement de notre instance démocratique. Celui que vous nous présentez comprend peu de changements par rapport au règlement précédent, pour lequel nous avons dû aller devant le Tribunal administratif pour que les droits de l'opposition soient bien respectés – et nous avons alors eu gain de cause. Nous sommes donc satisfaits de ne pas devoir aller devant la justice cette fois-ci.

Cependant, nous pensons quand même que vous auriez pu nous associer à l'élaboration de cet acte, puisqu'il concerne la vie de notre instance commune. Cela aurait démontré votre véritable souci de décision partagée. Nous vous aurions alors proposé des innovations qui nous paraissent démocratiquement utiles. Par exemple, nous regrettons l'absence d'une véritable partie sur la déontologie et la transparence. De nombreuses collectivités agissent en effet en ce sens, en se dotant de chartes ou de commissions spécifiques sur ces questions – qui associent à la fois des élus et des associations. D'autre part, ce règlement aurait pu aussi comprendre une partie sur la place possible de la parole citoyenne, en travaillant sur un droit d'interpellation du Conseil selon des modalités auxquelles nous aurions pu réfléchir ensemble. Enfin, certains sujets transversaux mériteraient également que les comités consultatifs qui sont évoqués dans le règlement soient effectivement mis en œuvre. En effet, ils nous paraissent pouvoir jouer un rôle important, compte tenu à la fois de la transversalité de certains sujets et de la possibilité d'un travail associant élus et personnes extérieures au Conseil. Notre groupe est disposé à participer à une nouvelle écriture de ce règlement intérieur si vous le souhaitez, et s'abstiendra donc sur celui que vous nous proposez aujourd'hui. »

**Monsieur le Maire :** « Je rappelle que la charte déontologique a été distribuée aux élus dans son intégralité lors de la première séance. Quant au reste, j'entends vos propos, et nous essaierons de faire mieux dans six ans. »

**Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.**

**10 abstentions : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.**

## **19. Gestion des services publics délégués - Examen du rapport 2019 du délégataire après avis de la Commission consultative des services publics locaux**

**Rapporteur : Sylvie DURAND :**

Suite à la séance de la Commission consultative des services publics locaux du 16 septembre 2020, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la communication des rapports des délégataires relatifs à l'année 2019 pour les délégations de service public suivantes :

- Construction, aménagement et exploitation d'un crématorium et d'une salle de cérémonie ;
- Fourrière véhicules.

**Florence LEMAIRE :** « La délégation de service public afférente à la construction, l'aménagement, et désormais l'exploitation des crématoriums, a fait l'objet en juin 2018 d'un rapport d'observation de la Chambre régionale des comptes. Ce rapport relevait déjà une forte rentabilité d'exploitation liée principalement aux volumes de l'activité, qui n'a cessé de croître depuis. La gestion du crématorium est toujours très rentable pour le délégataire, l'entreprise OGF, avec un taux de rentabilité de 44 % en 2019 et un résultat d'exploitation de 314 193 euros.

Le caractère très lucratif de cette délégation de service public, dont l'objet est si particulier – nous en conviendrons tous –, appelle de nécessaires ajustements de la part de la Collectivité. En tout premier

lieu, une réflexion de nature tarifaire pour les usagers, car malgré la rentabilité évidente pour la société OGF, les tarifs ont augmenté de 3.68 % en 2019. Le dialogue entre la Ville et le délégataire au sujet de cette proposition tarifaire, qui se tiendra au mois de janvier, devra être exigeant, pour que cette activité ne s'avère pas plus mercantile qu'elle ne l'est déjà, et que cette délégation continue d'assurer un service public ô combien nécessaire, dans un esprit d'égalité et de justice sociale. De plus, la baisse des tarifs permettrait de garantir que, malgré la mise en service d'un nouveau crématorium à Challans annoncée pour fin 2021, le niveau d'exploitation du crématorium de La Roche-sur-Yon reste constant, *a fortiori* dans la perspective de construction d'un deuxième four.

En second lieu, lors de sa réponse à la notification de la Chambre régionale des comptes, la Ville confirmait son intention de renégocier le contrat de délégation de service public, notamment dans sa durée. A ce jour, plus de deux ans plus tard, des échanges sont entamés avec le délégataire pour la construction d'un second four, avec une évolution de la redevance d'intéressement. La durée de la délégation de service public courant actuellement jusqu'en 2036 n'est plus retenue dans les négociations, car elle nécessiterait effectivement en l'état une indemnisation du délégataire. Mais il n'en reste pas moins, comme le relève la Chambre régionale des comptes, que la très forte sous-évaluation de l'activité prévisionnelle au moment de la mise en place de cette DSP occasionne aujourd'hui un écart toujours plus important entre les comptes prévisionnels et les comptes réels. Le taux d'amortissement du délégataire, toujours basé sur la même projection d'exploitation initiale sous-évaluée, et qui conditionne la durée de cette DSP, pourrait dans les années futures être réexaminé afin de rééquilibrer cette délégation de service public par sa durée. Une fin plus proche de la concession permettant le retour de l'équipement à la Collectivité, permettrait notamment d'en envisager une exploitation différente. Une gestion en régie, par exemple, permettrait une offre funéraire non lucrative, ainsi que la garantie d'un prix raisonnable et accessible aux familles, et par là même le maintien et la défense d'un service public de qualité. C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra. »

**Monsieur le Maire :** « Je vous remercie Madame Lemaire. Vous n'imaginez pas à quel point nous sommes d'accord avec vous et à quel point je souscris à tout ce que vous venez de dire. Malheureusement, un contrat a été signé en 2004 par vos amis, qui ont donné une délégation pour 30 ans. Je suis donc tout à fait d'accord avec vous et nous allons mettre tout en œuvre pour négocier tout ce que nous pouvons négocier. Encore une fois, il est difficile de reprocher une situation à une équipe qui n'en est pas à l'origine, et il est évident qu'il ne faudra plus jamais signer des concessions pour 30 ans. D'ailleurs, j'aimerais bien que vous votiez pour cette délibération, pour nous donner de la force dans les négociations. Ce serait donner un signe de bonne volonté pour améliorer les choses, plutôt que de se braquer sur une opération dont nous ne sommes pas responsables. Cela étant, Monsieur Ibarra a peut-être des explications à nous donner, puisqu'il faisait partie de la majorité à cette époque. »

**Stéphane IBARRA :** « Je précise que je n'étais pas encore arrivé à La Roche-sur-Yon à cette époque. Je n'ai donc rien à voir avec cette signature. En revanche, et il n'y a aucune remontrance à ce sujet, nous voulions simplement savoir où en sont les discussions, qui, je le reconnais ne sont pas faciles puisqu'un contrat a été signé. »

**Monsieur le Maire :** « Nous allons effectivement tout mettre en œuvre pour travailler sur ce contrat, et ce pour le bénéfice de tous les Yonnais. Je vous propose de passer au vote de cette délibération. »

**Question adoptée à l'unanimité par 37 voix pour.**

**8 Abstentions : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары et Monsieur Romain Bossis.**

## **20. Occupation du domaine public - Prolongation de la durée d'exonération pour certains professionnels**

**Rapporteur : Cyril BRÉHERET :**

La crise sanitaire qui se prolonge affecte durement le monde économique et impose un soutien et un accompagnement des entreprises. Les effets de ce second confinement sont appelés à se prolonger pour nombre de structures, mais surtout pour les commerces et les professionnels qui n'ont pu ouvrir dès le 1<sup>er</sup> décembre 2020. Il est donc proposé au Conseil municipal de reconduire la mesure d'exonération des droits de place et d'occupation du domaine public jusqu'au 30 juin 2021 pour un certain nombre de professionnels. Cette exonération plus ciblée que celle du mois d'avril 2020 vise à prendre en compte un contexte qui a évolué et qui privilégie les acteurs suivants :

- Les commerçants, sédentaires et non sédentaires, notamment ceux affectés par ce second confinement par les fermetures administratives ;
- Les professions indépendantes exerçant une activité fermée administrativement depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020, qui n'ont pas rouvert au 1<sup>er</sup> décembre 2020, et qui pourraient solliciter une occupation du domaine public lors de leur réouverture ou pour accompagner la relance de leur activité.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## **21. Constitution d'une Société publique locale (SPL) « Destination La-Roche-sur-Yon »**

**Rapporteur : Philippe PORTÉ :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma des vallées, la ville de La Roche-sur-Yon et son Agglomération se sont accordées pour disposer d'un outil juridique souple et adapté aux ambitions touristiques sur le territoire. Un outil s'est détaché, la Société publique locale, puisque c'est celui qui permet de décliner ce schéma directeur : définition d'une véritable stratégie sur l'ensemble du territoire portée par une entité, gestion d'équipements structurants, création et aménagement de nouveaux équipements, évènementiels, dimension commerciale accentuée...

La confirmation et l'installation durable d'une marque touristique « Destination La Roche-sur-Yon » en place depuis octobre 2016 à l'occasion du Vendée Globe..., seront facilitées et démultipliées avec l'outil SPL. La marque touristique participe bien évidemment de la visibilité de notre destination et sa diffusion offre de nouvelles perspectives commerciales.

La SPL « Destination La Roche-sur-Yon » interviendra pour le compte de ses collectivités actionnaires, permettant ainsi le respect de leurs orientations stratégiques et politiques. Les actionnaires publics de cette SPL confieront à cette dernière des missions, le plus souvent à travers des contrats spécifiques permettant d'encadrer et de sécuriser les liens entre les actionnaires et la SPL. Dans le cadre de cette restructuration touristique, la SPL constitue un outil puissant au service du développement touristique, donc économique du territoire. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de cette constitution.

**Guy BATIOU :** « Une SPL me paraît être la structure la plus adaptée, surtout lorsqu'il est question d'évènements, de festivals, de voyages, ou encore de promotions de produit locaux. En revanche, je m'inquiète quant à la façon d'exprimer « la mise en marché du territoire », dont la connotation m'évoque davantage le côté commercial. Par exemple, je suis inquiet de voir qu'une structure comme la Maison des Libellules soit incluse dans la mise en marché du territoire. Bref, je suis assez partagé entre cette structure de SPL, qui me paraît tout à fait adaptée, et cette mise en marché du territoire, et de certaines structures que j'aurais espéré voir rester dans une logique plus pédagogique d'initiation à la biodiversité et au développement durable. »

**Aurélien VIEILLEDENT :** « Compte tenu du rôle qu'aura cette SPL, notre groupe sollicite un siège au Conseil d'administration de cette structure. Cela est-il possible ou non ? »



**Monsieur le Maire** : « Concernant l'aspect « commercial », cette SPL doit effectivement assurer la promotion du territoire, avec des moyens qui lui seront propres, et qui permettront de raccourcir les circuits par rapport à notre Office du tourisme traditionnel et aux autres organisations. La gestion de cette SPL permettra ainsi aux différentes structures de perdurer. Nous constatons en effet que les choses deviennent très compliquées lorsque les structures ne disposent pas de moyens financiers pour se développer, notamment en matière d'animations. C'est donc de cette manière que cette SPL aidera à faire perdurer l'ensemble des autres organisations, et bien entendu la Maison des Libellules. Par conséquent, nous avons tout à gagner avec cette création de SPL. Quant à l'attribution d'un siège au Conseil d'administration, nous nous sommes longuement posé la question, mais le nombre de places est malheureusement compté. Cela étant, l'opposition aura tout à fait sa place au sein de ce Conseil s'il était amené à avoir des conseillers supplémentaires. »

**Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.**

**10 abstentions** : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis.

## **22. Quartier les Halles - Aides à la rénovation des devantures commerciales et façades**

**Rapporteur** : Frédérique PÉPIN :

Suite au comité de suivi du 9 novembre 2020, de nouveaux dossiers sont proposés pour validation au Conseil municipal, pour un montant total de 18 050 euros. Il s'agit d'un commerce et d'une copropriété. Il est donc proposé au Conseil municipal de valider le versement de ces aides.

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour, Madame Barreau et Monsieur Abdallah ne prenant pas part au vote.**

## **23. Quartier les Halles - Aides à la rénovation des devantures commerciales et façades - Prolongation du dispositif**

**Rapporteur** : Frédérique PÉPIN :

En cohérence avec les objectifs de rénovation du centre-ville, il est proposé au conseil de reconduire le dispositif pour une durée de 2 ans. Les règlements et cartographies sont modifiées.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## **24. Dérogation au repos dominical 2021**

**Rapporteur** : Frédérique PÉPIN :

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, a assoupli le régime des exceptions au repos dominical des salariés depuis 2016. Elle a modifié le Code du travail en élargissant les possibilités d'ouverture des commerces de détail jusqu'à 12 dimanches par an, par décision du Maire après avis du Conseil d'agglomération et du Conseil municipal. Aussi, et après consultation des associations et groupements des commerçants de La Roche-sur-Yon, et demande d'avis des organisations syndicales et patronales représentatives, il est proposé au Conseil municipal la liste des onze dimanches dérogatoires suivants pour l'année 2021 :

- Le premier dimanche des soldes d'hiver 2021 ;
- Le dimanche 14 février 2021, pour la Saint-Valentin ;
- Le dimanche 9 mai 2021, pour le week-end férié du 8 mai 2021 ;
- Le premier dimanche des soldes d'été 2021 ;
- Le dimanche de la braderie de septembre 2021 ;
- Le dimanche 24 octobre, pour la fête d'Halloween ;

- Le dimanche 28 novembre, pour la préparation des fêtes de fin d'année ;
- Les dimanches 5, 12, 19 et 26 décembre pour les fêtes de fin d'année.

**Martine CHANTECAILLE** : « Sans surprise, nous voterons contre cette délibération qui prévoit onze dérogations du repos dominical, dont cinq dimanches consécutifs en fin d'année, y compris le lendemain de Noël. Vous connaissez nos arguments et nous sommes bien évidemment conscients des difficultés économiques que rencontrent actuellement les commerçants. Cependant la solution ne passe pas pour nous par ces trop nombreuses dérogations au principe du repos dominical. Economiquement, la rentabilité de ces ouvertures à La Roche-sur-Yon n'est pas démontrée. De plus, le pouvoir d'achat des Yonnais n'est pas miraculeusement expansible, loin de là.

Les commerçants eux-mêmes, ont à plusieurs reprises fait part de leurs réserves sur cette décision, et l'ouverture du dimanche 19 juillet dernier a conduit à un véritable flop (je cite le constat de *Ouest France*). En réalité, ce flop atteste de manière très pragmatique qu'il s'agit de dérogations inutiles qui n'ont aucune efficacité économique, et qui sont toujours très problématiques pour les salariés. En effet, si les propriétaires peuvent ouvrir quand ils le souhaitent, les salariés eux, sont vraiment concernés par ces choix. Iriez-vous jusqu'à permettre l'ouverture des commerces la nuit pour gagner encore en amplitude d'ouverture, si cela était rentable et que la loi vous y autorisait ? C'est la même logique.

J'ajoute que les périodes de confinement ont montré à quel point la privation des réunions familiales, amicales, et sociales était pesante et difficile à vivre, tant ces temps communs sont précieux. C'est pourquoi nous vous demandons une nouvelle fois de revenir sur le nombre trop important de dérogations accordées, et de chercher des solutions à la fois plus pertinentes économiquement et socialement. »

**Frédérique PÉPIN** : « Effectivement, nous ne sommes pas surpris. Si j'entends votre position, je ne la partage pas, puisqu'il s'agit de « possibilités d'ouvertures » et que nous ne forçons pas les choses. Nous ne faisons qu'accéder à une demande qui nous est faite de façon récurrente, et la loi nous permet de le faire. Libre ensuite aux commerçants d'ouvrir ou non. Quel signal enverrions-nous à nos commerçants si nous n'autorisons pas ces ouvertures ? En effet, je ne me vois pas dire d'un côté que je les soutiens et que je suis à leur écoute, et de l'autre ne pas accéder à leur demande. »

**Guy BATIOU** : « Je partage en grande partie ce qui a été dit. En revanche, je reste très interrogatif sur certaines dates, comme celle du 26 décembre ou du 28 novembre, pour lesquelles je ne vois pas l'intérêt de soutenir les commerçants pendant ces dimanches. Par ailleurs, il faut aussi se déplacer soi-même pour aller voir les commerçants car des dispositifs tels que le fameux « click and collect » génèrent peu de fréquentations. Autrement dit, il faut tout simplement que les Yonnaises et les Yonnais aillent chez les commerçants, et je ne suis pas sûr que l'ouverture de tant de dimanches participe véritablement à cela. Bref, je pense qu'il existe d'autres manières de soutenir les commerçants qu'en ouvrant certains dimanches. »

**Martine CHANTECAILLE** : « Je repose la question pour Madame Pépin. Accepteriez-vous comme élue d'étendre l'ouverture des commerces pendant la nuit, et ne pensez-vous pas qu'il est avant tout nécessaire de préserver les acquis sociaux et de penser aux salariés ? Je vous conseille moi aussi d'aller parler aux salariés de ces commerces, qui ne voient pas leur famille et qui ne peuvent pas rendre visite aux personnes âgées, et de penser à l'impact concret de ce type de choix politique. Encore une fois, nous voterons contre, car nous estimons que ces ouvertures ne sont pas utiles pragmatiquement et qu'elles sont socialement désastreuses. »

**Monsieur le Maire** : « Cela fait maintenant sept fois que nous nous opposons sur ce sujet et je vais vous le dire très clairement. Si, à la suite de la Covid-19, certains commerçants nous demandent d'ouvrir la nuit car ils estiment qu'il s'agit d'une survie pour eux, et que cela leur évitera de mettre leur personnel au chômage – lesquels pourront ainsi conserver leur travail et des moyens pour passer du temps chez eux –, nous nous poserons vraiment la question. On peut avoir toutes les bonnes intentions du monde, elles ne nourrissent pas pour autant les salariés ni les commerçants. Il faut donc être pragmatique, et si être pragmatique est de donner la possibilité aux uns et aux autres de travailler ensemble, il faut le faire. »

**Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.**

**10 Contre : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis.**

## **25. Marché de Noël 2020**

**Rapporteur : Cyril BRÉHERET :**

Conformément à l'article L 1527-7 du CGCT, qui autorise les collectivités locales à accorder aux SEM locales des subventions destinées notamment à des programmes d'intérêt général liés à la promotion économique, la Ville a validé lors de sa séance du 14 novembre 2012 la proposition d'intervention de la SAEML Oryon, et a passé une convention d'une durée de sept ans pour l'organisation de marché de Noël de la ville de La Roche-sur-Yon avec la SAEML le 7 décembre 2012, qui a été renouvelée pour une durée d'un an par la délibération du Conseil municipal du 12 novembre 2019. Cette convention étant arrivée à son terme, il convient de la renouveler.

La manifestation appelée Noël en fête devait se dérouler du 12 au 23 décembre 2020. Cependant, la crise sanitaire qui impacte de nouveau durement l'ensemble des manifestations culturelles et commerciales a contraint à l'annulation de cette manifestation. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de Noël à conclure avec la SAEML Oryon, et de confirmer l'attribution d'une subvention de 8 640 euros pour l'année 2020.

***Question adoptée à l'unanimité par 37 voix pour, Monsieur Luc Bouard, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Malik Abdallah, Madame Frédérique Pépin, Monsieur Jean-Pierre Leloup, Monsieur Bernard Quenault, Madame Anne Aubin-Sicard et Madame Florence Lemaire ne prenant pas part au vote.***

## **26. Requalification du quartier des Halles et de la centralité commerciale du Bourg-sous-La-Roche - Conventions d'indemnisation avec les commerçants**

***Délibération reportée.***

## **27. Requalification du Bourg-sous-La-Roche - indemnités d'éviction au profit de la société Style N'coiff pour le local commercial situé 138 bis rue Émile Gabory**

**Rapporteur : Bernard QUENAULT :**

Dans le cadre de la requalification du quartier du Bourg-sous-La Roche, la ville de La Roche-sur-Yon a engagé plusieurs études et réflexions permettant de définir les principaux enjeux de l'évolution de ce quartier. La mise en œuvre d'un tel projet implique une entière maîtrise foncière. Le 3 octobre 2019, la Ville a ainsi fait l'acquisition de trois cellules commerciales d'environ 255 mètres carrés chacune.

Les locaux concernés, alors occupés par des commerçants, étant destinés à la démolition, la Ville a donc dû engager des négociations avec lesdits commerçants. C'est dans ce contexte que la Ville s'est rapprochée de Madame Le Bourgeois Noémie, gérante de la société Style N'Coiff, exerçant son activité au sein d'une cellule commerciale située 138 bis rue Emile Gabory.

La Ville a, par signification du 20 mai 2020, délivrée par Maître Selosse, huissier de justice, donné congé pour reprise à la société Style N'Coiff. Les parties ont décidé de s'entendre amiablement sur les conséquences de la reprise desdits locaux par la Ville. Il est ainsi convenu entre les parties que la Ville versera au profit de la société Style N'Coiff les sommes suivantes :

- 30 000 euros (Trente mille euros), au titre de l'indemnité d'éviction ;
- 1 500 euros (Mille cinq cents euros), pour les frais occasionnés par le déménagement.

Il est donc proposé au Conseil municipal de valider les termes du protocole transactionnel à intervenir.

***Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.***

### **28. Approbation du contrat de gestion passage de l'Empire**

**Rapporteur : Patrick DURAND :**

Les copropriétaires ainsi que les commerçants de la Résidence Empire ont sollicité la collectivité en 2017 afin de signer un contrat de gestion du passage de l'Empire, en raison de son usage public. Ce dernier ayant donné satisfaction aux parties et arrivant à échéance le 18 décembre 2020, il convient de fixer les nouveaux termes du second contrat. Les actions menées par la Ville seront plafonnées à 6 100 euros par an. Le Conseil municipal est donc appelé à approuver ce contrat de gestion pour la prochaine période triennale.

***Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.***

### **29. Régularisation de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété de la galerie Bonaparte, et approbation de la cession au profit de la SAEM Oryon des lots appartenant à la ville, situés 8 place Napoléon, dans le cadre du traité de concession d'aménagement**

**Rapporteur : Malik ABDALLAH :**

La SAEM Oryon a été retenue pour mettre en œuvre l'opération d'aménagement du quartier des Halles. Le traité de concession d'aménagement a été signé le 18 décembre 2018. L'opération prioritaire est la requalification de la Galerie Bonaparte, dont le programme comporte des commerces en rez-de-chaussée et des logements en étages. La SAEM Oryon doit donc se porter acquéreur de l'ensemble des lots appartenant à la Ville. Toutefois, il convient de régulariser la situation puisque l'acte du 14 mars 2003, reçu par Maître Cadet, relatif à l'état descriptif de division et du règlement de copropriété de la galerie Bonaparte, a été rejeté par le service de publicité foncière. En effet, des erreurs ont été commises lors de l'établissement des divisions de lots par le géomètre qu'il convient à présent de rectifier, afin de pouvoir procéder à la cette vente au prix de 1 184 020 euros H.T. Il est donc proposé au Conseil municipal de valider ce dispositif.

***Question adoptée à l'unanimité par 37 voix pour, Monsieur Luc Bouard, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Malik Abdallah, Madame Frédérique Pépin, Monsieur Jean-Pierre Leloup, Monsieur Bernard Quenault, Madame Anne Aubin-Sicard et Madame Florence Lemaire ne prenant pas part au vote.***

### **30. Ilot de La Poste/ Ecole de musique/ Musée : Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité locale**

**Rapporteur : Malik ABDALLAH :**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2008, la ville de La Roche-sur-Yon a décidé de confier à la SAEM Oryon, sous concession d'aménagement, l'aménagement et l'équipement de l'opération « Ilot de La Poste - Ecole de Musique - Musée », en application des dispositions des articles L 300-4 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L 300-5 du code de l'Urbanisme, le concessionnaire est tenu de remettre à la commune le compte-rendu annuel à la collectivité locale présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours. Le Conseil municipal est donc appelé à approuver le compte-rendu annuel à la collectivité locale au 31 décembre 2019.

***Question adoptée à la majorité par 37 voix pour.***

**8 Contre : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары et Monsieur Romain Bossis.**

### **31. ZAC de La Marronniere : Approbation du compte-rendu à la collectivité locale**

**Rapporteur : Malik ABDALLAH :**

Par délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2006, la ville de La Roche-sur-Yon a décidé de confier à la SAEM Oryon, sous concession d'aménagement, l'aménagement et l'équipement de l'opération d'aménagement de la « ZAC de La Marronnière », en application des dispositions des articles L 300-4 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L 300-5 du code de l'Urbanisme, le concessionnaire est tenu de remettre à la commune le compte-rendu annuel à la collectivité locale présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours. Le Conseil municipal est appelé à approuver le compte-rendu annuel à la collectivité locale au 31 décembre 2019.

*Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.*

### **32. Concession d'aménagement du quartier des Halles - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité**

**Rapporteur : Malik ABDALLAH :**

Un traité de concession d'aménagement a été approuvé entre la SEM Oryon et la ville de La Roche-sur-Yon, lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2018. Conformément à l'article 5.5 du traité, un compte-rendu à la collectivité doit être réalisé annuellement. Le Conseil municipal est donc appelé à approuver le compte-rendu annuel à la collectivité locale au 31 décembre 2019.

*Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.*

### **33. Modification de domanialité - Lancement d'une procédure d'enquête publique préalable au classement dans le domaine public**

**Rapporteur : Patrick DURAND :**

Dans le cadre de sa gestion du domaine public, la Ville procède à des classements dans le domaine public afin de rendre cohérent la domanialité et l'usage. Le Conseil Municipal est ainsi appelé à approuver le lancement de l'enquête publique.

*Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.*

### **34. Approbation d'une autorisation d'occupation temporaire au profit de Vendée Energie pour la réalisation d'une ferme photovoltaïque secteur Sainte-Anne**

**Rapporteur : François CAUMEAU :**

Le Conseil municipal est appelé à approuver la signature sous seing privé d'une Autorisation d'occupation temporaire (AOT) sur la parcelle cadastrée section ER numéro 48 au profit de Vendée Energie, en vue de la réalisation d'une ferme photovoltaïque, secteur Sainte Anne pour une durée de 30 ans. Le montant de la redevance annuelle est fixé à 5 000 euros H.T.

*Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.*

### **35. Conventions de servitude et de mise à disposition au profit de Enedis - Rue Roger Salengro**

**Rapporteur : François CAUMEAU :**

Le Conseil municipal est appelé à approuver la convention de servitude au profit de Enedis, relative à des travaux de canalisations souterraines sur la parcelle DR n° 232, sise 180 rue Roger Salengro,

ainsi qu'une autorisation d'occupation et un droit de passage. Enfin, je précise qu'il n'y aura aucun abattage d'arbre pour cette opération.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

**36. Convention de servitude de canalisations des eaux usées et des eaux pluviales au profit de Benatier Vincent et Berouard Virginie - Lotissement les terrasses de la Riallée**

**Rapporteur : Anne AUBIN-SICARD :**

Le Conseil municipal est appelé à approuver le passage de canalisations des eaux usées et des eaux pluviales sur la parcelle communale cadastrée section IN numéro 2, au profit de Monsieur Benatier Vincent et de Madame Berouard Virginie, dans le cadre du projet de lotissement Les Terrasses de la Riallée à la Maronnière.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

**37. Convention de servitude au profit de la Ville pour la mise en place d'un réseau électrique d'illuminations de Noël - 2 bis place Napoléon**

**Rapporteur : Aurore BARREAU :**

Le Conseil municipal est appelé à approuver la convention de servitude, sans indemnité, pour la mise en place d'un réseau électrique d'illumination de Noël sur la propriété de Monsieur et Madame Moitié Jacques, 2 bis Place Napoléon à La Roche-sur-Yon, parcelle cadastrée section AN numéro 32.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

**38. Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable**

**Rapporteur : Anne AUBIN-SICARD :**

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 », a introduit pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat sur le projet de budget. La Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon présentent un rapport commun sur leur situation interne et territoriale en matière de développement durable, en présentant les actions relevant des trois piliers environnemental, social et économique caractérisant le développement durable. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce rapport.

**Guy BATIOU :** « Merci Monsieur le Maire. Il est extrêmement compliqué de balayer l'ensemble de ce rapport car il est très dense. Je vais donc essayer de rester dans un cadre général.

Comme nous le disions tout l'heure pour le DOB, ce rapport montre que nous arrivons à ce que nous disons déjà depuis très longtemps, c'est-à-dire à une crise écologique majeure, dont la crise sanitaire et économique fait bien évidemment partie. Certaines conséquences sont déjà inévitables, et il nous appartient à tous d'agir à tous les niveaux, que ce soit à l'échelle individuelle ou internationale. La prise en compte des objectifs de développement durable de l'ONU, ou encore la convention citoyenne sur le climat, montrent que nous avançons vers un constat de plus en plus partagé. Si cela est heureux, ce n'est pas non plus sans difficultés. Par exemple, l'objectif n° 8 continue de lier travail décent et croissance, ce qui est pour le moins discutable. D'autre part, nous voyons bien les réticences de notre Président de la République actuel à accepter les propositions judicieuses des citoyens, pourtant novices au départ dans cette convention Climat. Comme quoi il est possible d'arriver à des propositions extrêmement intéressantes lorsque les citoyens sont informés et éduqués. D'ailleurs, je pense que nous pourrions aussi reprendre ce type de Conseil citoyen pour la transition écologique de l'Agglomération. Cela aurait vraiment du sens, car l'intelligence collective de nos

concitoyens et concitoyennes a beaucoup à nous apporter. Nous le savons, nos modes de vies les plus ancrés vont être vraiment impactés dans notre quotidien, et il va bien falloir les faire évoluer. Aussi, autant s'y préparer avec la participation du plus grand nombre, sans quoi nous n'aurons aucun gage d'efficacité.

Concernant ce rapport, j'aurais plusieurs approches. D'une part, l'évaluation des actions qui nous sont présentées, et d'autre part la cohérence de ces actions avec l'ensemble des politiques publiques pratiquées, pour savoir si nous sommes bien à la hauteur et si nous nous préparons bien à la crise qui s'annonce. Par ailleurs, j'en profite pour remercier les auteurs de ce rapport, qui nous permettent au moins d'être d'accord sur un constat partagé, grâce à des données auxquelles nous pouvons faire référence.

Oui, des choses sont faites, et certaines sont parfaitement indispensables. D'ailleurs, nous avons voté la plupart des initiatives proposées, car nous savons aussi que certains domaines ne peuvent pas attendre. Vous le savez également, puisqu'un travail énorme est réalisé entre les associations et les collectivités, et que ces associations, dont nous sommes membres, vous sollicitent régulièrement.

Notre rôle ici consiste vraiment à apporter le regard critique de nos convictions, et rien d'autre. En ce qui concerne la cohérence et la vision globale, je prendrai deux exemples emblématiques pour montrer à quel point il faut mettre en cohérence les idées que nous avançons et les réalisations concrètes. Le premier point concerne les contournements Nord et Sud, dont nous avons souvent parlé, et qui représentent une saignée énorme pour toutes les continuités de ces secteurs. Par exemple, le contournement Nord n'intègre même pas les mobilités douces, ainsi que les parkings-relais extérieurs à la Ville ou encore des voies à site propre adaptées, avec un budget global de 15 millions d'euros. Or, c'est bien l'ensemble de cette cohérence qu'il faut aller chercher. Beaucoup de rapports démontrent en effet qu'au-delà d'une fluidité temporaire de la circulation, ces ouvrages sont une incitation et conduisent inéluctablement à une augmentation de la circulation. De quel développement durable peut-on parler avec plus de 30 000 véhicules par jour, car nous ne résolvons pas ici le problème de fond quelles que soient les motorisations ? Vous connaissez le principe en matière d'environnement : éviter, réduire et compenser. En l'occurrence, nous serons au mieux en compensation, ce qui est toujours quelque chose d'illusoire puisqu'on ne compense jamais complètement. Bref, l'ensemble de ce dossier n'a pas été abordé dans sa globalité.

Le deuxième dossier concerne Beautour, dont le chantier prend beaucoup de retard selon les articles de presse. A ce propos, la DSP est-elle toujours envisagée sous tous ses axes ? De même, des évolutions sont-elles envisagées et envisageables, et à quelles échéances ? Par ailleurs, je renouvelle nos regrets de voir écrit dans ce rapport que : « le projet Beautour investira le site avec pour souci de limiter son impact environnemental ». En effet cette phrase concerne « un lieu qui devait être celui de la biodiversité sauvage », selon les dernières volontés de Georges Durand. Je trouve donc que nous sommes en décalage par rapport à ces volontés, qui étaient assez prémonitoires il y a déjà plus d'un siècle. L'axe fort défini pour Beautour et pour d'autres sites – j'en parlais tout à l'heure à propos de la SPL –, est celui d'une orientation touristique commerciale, voire de parc d'attractions. Si d'aucuns les jugent pertinents tant mieux, mais cela confirme nos interrogations passées sur l'avenir de la préservation de la biodiversité, de l'éducation, et de la recherche, triptyque incontournable pour préserver l'avenir. Il est bon de se fixer des objectifs ambitieux, mais ces deux exemples montrent qu'il ne faut pas non plus engager des actions contradictoires avec les ambitions affichées. Nous reviendrons lors du prochain Conseil municipal sur beaucoup d'autres sujets de ce rapport, mais je tenais à citer ces deux exemples.

Concernant les bâtiments, il est écrit pour les nouvelles constructions que « les objectifs fixés au maître d'œuvre vont parfois au-delà du simple respect de la réglementation ». Or, cela devrait être systématique, et avec un maximum de production d'énergie, ce qui n'est pas le cas par exemple pour la Smac ou pour le centre multi-accueil Bacqua. Nous sommes effectivement arrivés à un stade d'urgence où le systématique doit s'imposer dans tous ces projets.

Concernant l'éolien, les contraintes sont très fortes sur notre territoire, et les sites sont relativement rares. Là encore, nous réaffirmons une nouvelle fois qu'il est impératif d'associer les citoyens dans ces démarches. D'ailleurs, des projets mixtes citoyens-collectivité sont à ce titre très porteurs en matière d'acceptabilité.

Concernant l'aide aux plus démunis, nous sommes inquiets du nombre de réponses au Slime, qui n'a enregistré que 45 retours sur 863. Comme vous le savez, nous avons toujours approuvé ce programme, car nous savons très bien que les personnes précaires risquent de se retrouver dans des situations encore plus compliquées qu'elles ne le sont actuellement. Si je n'ai pas non plus la réponse à cette question, il semblerait visiblement que la sollicitation ne soit pas suffisante, d'autant qu'il existe d'autres démarches en parallèle. Quoi qu'il en soit, il faut vraiment mener des actions encore plus volontaristes envers ces populations, sans quoi nous risquerions d'être confrontés à des problèmes extrêmement compliqués.

Concernant les déplacements doux, nous avons proposé à la dernière séance de se référer à la charte des services publics, qui avait été élaborée dans les services de l'Agglomération, et qui permettrait de mettre tout cela en cohérence – en faisant systématiquement référence à cette charte dès qu'il y a une nouvelle infrastructure ou une modification importante. Par exemple, la crise a montré la nécessité d'avoir un aménagement cyclable. La réponse apportée souligne quant à elle « la nécessité d'une synergie des opérateurs en ce domaine qui travaillent déjà avec la collectivité ». Je pense notamment aux associations ou encore aux prestataires de transport. D'ailleurs, la Maison de la mobilité serait LA réponse de service public à ces questions, et donnerait, à notre avis, plus d'ampleur aux initiatives, au PDIE (Plan de déplacement interentreprises), ou encore aux locations de vélos – lesquels sont actuellement tous loués ce qui signifie qu'il faut vraiment passer à la vitesse supérieure pour pouvoir répondre à cette demande.

Toujours en matière de mobilité, cette fois-ci dans le cadre des politiques tarifaires, il faudra rapidement engager une étude sur la gratuité, comme cela avait été promis. Il s'agit en effet d'un levier important à terme, à condition bien sûr que tout le reste soit en cohérence, et que celles et ceux qui se déplacent retrouvent un service quasi-équivalent à celui qu'ils ont en se déplaçant en voiture individuelle.

En matière de santé, il serait bien d'avoir le planning des actions qui avaient été proposées après la concertation du Contrat local de santé car il y avait beaucoup de propositions très intéressantes. D'autre part, nous aimerions aussi avoir un bilan financier du Centre médical de santé, pour mieux cerner les besoins, les investissements et les recrutements nécessaires.

Concernant le Centre de restauration enfin, nous notons une amélioration des parts Bio et locales. Cependant, nous aimerions vraiment que le futur plan alimentaire territorial intègre toutes les dimensions supposées en la matière, car le fait d'aller chercher des produits Bio en Italie ou en Allemagne est une aberration. Là aussi, il faut être vraiment volontariste, et faire le point sur les terres, les producteurs et les circuits existants au sein de l'Agglomération. »

**Aurélie VIEILLEDENT** : « Le rapport sur la situation de la collectivité en termes de développement durable présente un bilan des actions et des orientations politiques prises. Pour notre groupe, ce rapport n'est pas du tout suffisant car nous parlons ici de changement climatique et donc d'urgence vitale. Nous devons donc être à la hauteur et nous donner les moyens d'agir. Or, pour nous, les mesures contenues dans ce rapport sont amoindries. En voici plusieurs exemples.

Le premier exemple concerne le volet « alimentation ». Lors du dernier Conseil municipal, Monsieur Besseau avait expliqué que le fait d'avoir une part d'aliments biologiques limitée dans les repas servis par le Centre municipal de restauration était imputable au coût financier de la viande. Si l'on y ajoute l'impact des émissions de gaz à effet de serre et les besoins en eau de ce type de régime alimentaire, le bilan est mauvais. Pourquoi ne pas faire le choix de végétaliser davantage l'alimentation au sein du Centre municipal de restauration ?

Le deuxième exemple concerne le Plan alimentaire de territoire, qui sera mis en place dans les années à venir, comme préconisé dans le PCAET. D'ailleurs, je précise que ce PCAET a été très difficile à trouver et que je n'ai pas réussi à l'avoir dans son intégralité. Nous aimerions donc avoir le lien d'un site Internet pour pouvoir le récupérer. Cela étant, nous estimons que la résilience alimentaire de La Roche-sur-Yon est nulle, puisqu'elle est liée principalement aux supermarchés, et donc à l'approvisionnement, et par conséquent au pétrole. Or, il est de notre devoir et de notre responsabilité de nourrir nos concitoyens maintenant et pas dans les années à venir. Cela signifie aussi qu'il doit y avoir suffisamment de cultures vivrières dans notre Ville. De fait, nous préférierions



utiliser l'espace public comme un espace nourricier, plutôt que comme un espace d'ornements. Il serait en effet plus utile d'avoir un label de ville nourricière plutôt qu'un label de ville fleurie.

Concernant le volet « mobilité », un Comité du cycle et des mobilités douces sera créé prochainement. Cela étant, l'investissement financier qui y est associé ne semble pas suffisamment important à notre sens. Nous ne sommes pas en effet aux 50 euros par habitant et par an, requis pour un plan vélos à la hauteur de nos ambitions.

Concernant le volet Biodiversité, je prendrai moi aussi l'exemple du site de Beautour. Nous savons que 58 % des vertébrés ont disparu entre 1970 et 2014, et que 75 % des sols sont en état de dégradation. Le projet Beautour propose un maintien de la zone humide, soit uniquement un tiers du site. S'agissant du reste, la proposition contient une zone d'exploration tropicale, et précise que les impacts impondérables seront compensés. Il s'agit ici, comme l'a indiqué Madame Aubin-Sicard en commission, « d'attirer pour éduquer ». Néanmoins, à quel prix, car il serait beaucoup plus facile de faire de Beautour un site attractif sans faire preuve de consumérisme ?

En ce qui concerne les bâtiments, ceux-ci respectent bien la RC 2012 et la RE 2020. Toutefois, les objectifs ne vont pas au-delà. Par exemple, il n'est pas question d'utilisation de matériaux biosourcés, alors qu'il est indispensable d'intégrer les matières premières utilisées pour un réel bilan environnemental. De même, la collectivité pourrait faire appel à un fournisseur d'énergies propres, à l'instar de la ville de Lille qui utilise par exemple Enercoop pour certains de ses bâtiments.

Quant à la dimension sociale, comment se traduit-elle concrètement ? Les actions de lutte pour les sans-abri ne sont pas suffisantes. Par exemple, la création de la prochaine épicerie solidaire n'est pas assez rapide.

En conclusion, notre groupe ne souhaite pas s'accommoder des demi-mesures. Ce rapport, tout comme le PCAET d'ailleurs, pose des intentions et non pas des réalisations réelles. Il ne sera plus temps d'agir si les seuils de températures sont dépassés, et que les mécanismes d'emballement se mettent en place. C'est pourquoi nous voterons contre, sachant qu'il s'agit d'un vote de principe, et non pas d'un vote contre les petites actions réalisées. Encore une fois, nous souhaitons vraiment aller au-delà de qui est fait. »

**Monsieur le Maire** : « Il faut assumer votre vote contre. En réalité, vous êtes contre le plus grand plan de biodiversité et de transition écologique qu'il y ait jamais eu à l'Agglomération, et probablement même en Vendée. Vous êtes contre et il faut l'assumer. Il ne s'agit pas de dire « peut-être si » ou « ce n'est pas parce que ». Assumez-le. »

**Anne AUBIN-SICARD** : « Concernant la suggestion d'une instance proposée par Monsieur Batiot, qui associerait les citoyens de l'Agglomération aux questions climatiques, je rappelle que la délibération de l'arrêt de projet du PCAET prévoyait bien l'institution d'un Comité de suivi du plan climat. Cette instance sera donc idéale pour permettre à tous les habitants de notre territoire de s'impliquer dans le suivi des actions du Plan climat, et de le faire évoluer au fil du temps.

S'agissant du contournement Nord, vous savez très bien que ce secteur est le principal point de circulation de Vendée, puisque 29 000 véhicules par jour circulent dans un sens et 23 000 dans l'autre sens. Nous arrivons donc à une situation de saturation totale. Aussi, était-il raisonnable d'accepter une situation de bruit important ou encore des points de concentration de polluants atmosphérique ? Je crois que non. L'idée consistait avant tout à fluidifier absolument la circulation de ce point d'entrée de Ville. D'autre part, on ne peut pas non plus nous demander d'un côté de réduire la voilure de nos investissements, et de l'autre nous demander de réaliser un contournement avec des parkings en entrée de ville et des pistes cyclables d'un seul tenant. Nous souhaitons avant tout phaser les choses en ayant une vue globale, sachant que les investissements viendront les uns après les autres.

Concernant Beautour, dont le sujet fait tant parler, je rappelle que nous avons acté une DSP de huit ans, et que cette délégation de service public n'est absolument pas remise en cause, à la fois dans ses finalités et dans ses objectifs. Sachez que notre volonté est de faire partager au plus grand nombre les enjeux de la biodiversité sur notre territoire. Preuve en est qu'un tiers de zones humides continuera d'être protégé dans ce projet, et que les deux tiers restants serviront à accueillir du public. D'ailleurs, Georges Durand avait l'habitude d'accueillir dans son habitation des habitants du Bourg-

sous-La-Roche pour leur faire partager tous ces enjeux témoins d'une biodiversité passée. Or, cette biodiversité passée doit nous aider à mieux comprendre les enjeux de la biodiversité d'aujourd'hui.

Concernant la présence de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Smac, et sur l'équipement de la petite enfance « Bacqu'à », sachez que nous étudions systématiquement cette question et sa faisabilité chaque fois que nous rénovons ou que nous construisons un bâtiment. S'agissant de la structure « Bacqu'à », les panneaux photovoltaïques n'avaient aucune pertinence puisqu'ils étaient orientés vers le Nord. De la même façon, l'architecture de la Smac ne se prête pas non plus à l'implantation de ce type de panneaux. En revanche, nous aurons bien ce genre d'équipement à la recyclerie.

Concernant l'intervention de Madame Vieilledent, je suis quelque peu surprise par votre interprétation du rapport. Comme je l'ai dit tout à l'heure, 70 % du financement de ce PPI est consacré à des réalisations répondant à des objectifs climatiques. Or, ce montant est inédit, et témoigne véritablement de l'engagement déterminé et résolu de la collectivité sur ces sujets. S'agissant du volet alimentaire, je rappelle que nous avons des jardins familiaux et des jardins partagés au sein même de l'espace public, et que ceux-ci contribuent déjà à la production d'une alimentation locale. De la même manière, nous installons aussi des comestibles dans d'autres espaces publics, comme par exemple l'équipement de la maison de quartier du Pont Morineau. Enfin, je rappelle que la Ville dispose également d'espaces agricoles et naturels très importants, avec bon nombre d'agriculteurs et de maraîchers. On ne peut donc pas dire que la question alimentaire n'est pas concrètement une réalité sur le territoire Yonnais. »

**Jacques BESSEAU** : « Il y a effectivement une différence de discours entre les deux intervenants, et Monsieur Batiot comprend très bien que les terres se transforment progressivement en agriculture Bio. J'ajoute que nous travaillons aussi avec la Cap 85, et même avec le Cap 44 sur l'ensemble de ces sujets, puisque nous regardons aussi ce qu'il se passe juste à côté de notre département. Effectivement, la mutation des exploitations est lente, et notre rôle consiste justement à les accompagner. Ce n'est pas d'un coup de baguette magique que tous les exploitants produiront du Bio dès demain. Cela n'est pas possible. D'autre part, sachez que nous avons instauré toutes les semaines un repas pour la planète, et qu'il est également possible d'avoir un repas végétarien tous les jours sur demande. Il suffit de s'inscrire. Personnellement, je n'ai encore reçu aucune demande de la part de fédérations de parents d'élèves pour que l'ensemble des repas soient végétariens. Chacun a sa position et chacun est libre. Par conséquent, nous respectons l'ensemble de nos concitoyens pour qu'ils puissent avoir le choix de leurs repas et de leurs menus. Notre fonction est aussi d'éduquer, et c'est ce que nous faisons à travers ces repas végétariens et ce repas pour la planète. Nous n'irons pas au-delà de ces règles car nous respectons chacun. »

**Anne AUBIN-SICARD** : « J'ajoute pour Madame Vieilledent que nous fonctionnons par groupement de commandes avec le Sydev pour la fourniture d'énergie, et que c'est donc ce syndicat qui contractualise sur les marchés de l'énergie. Quant à Enercoop, sachez que le Sydev organise également des rencontres avec ce fournisseur. »

**Guy BATIO** : « Je ne demande pas absolument que tout soit fait en même temps. Je demande simplement qu'il y ait une cohérence d'ensemble car nous savons très bien qu'il est impossible de traverser cette route de Nantes à pied ou à vélo. Il est donc vraiment dommage que ces aménagements n'aient pas été prévus en même temps, surtout pour un budget de 15 millions d'euros. Quant au bâtiment du Smac, il s'agit simplement d'un choix politique. Enfin, nous devons véritablement passer à la vitesse supérieure en matière de Bio, car ces productions ont énormément d'importance sur la santé des enfants et sur la santé de notre environnement. »

**Aurélié VIEILLEDENT** : « Si, comme le dit Monsieur Besseau, la transformation en terres Bio est lente, nous n'avons pas le temps d'aller doucement. Nous devons donc être proactifs. Quant aux repas, il s'agit simplement de suivre les préconisations des scientifiques. D'autre part, si 70 % du PPI est consacré au développement durable, que reste-t-il si l'on enlève toutes les obligations réglementaires ? Enfin, comptez-vous vraiment nourrir toute la population avec les petits bacs aménagés et les jardins partagés ? car cela ne suffira vraiment pas. »

**Monsieur le Maire** : « Il n'a jamais été question de nourrir toute la population avec les jardins partagés, et ces lieux sont avant tout un endroit de convivialité, d'éducation et de partage. Vous le savez très bien. Je vous remercie tous pour ce débat très riche. »

**Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.**

**8 voix contre** : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары et Monsieur Romain Bossis.

**2 Abstentions** : Monsieur Guy Batiot et Madame Claire Mauriat.

### **39. Débat sur les orientations générales du projet de Règlement local de publicité**

**Rapporteur** : Anne AUBIN-SICARD :

Il est proposé au Conseil municipal de débattre sur les orientations générales du projet de règlement local de publicité.

**Claire MAURIAT** : « Cette proposition de règlement local sur la publicité contient de bonnes intentions, notamment parce qu'elle intègre des lieux interdits, ainsi que des horaires d'extinction préconisés pour les panneaux publicitaires numériques. Cependant, cela ne va pas assez loin pour nous. En effet, nous souhaiterions que ce règlement soit davantage en cohérence avec le PCAET, notamment en matière de réduction de consommation d'énergie et de réduction des éclairages publics, dont font partie les enseignes publicitaires. De la même façon, nous aimerions que ce règlement soit en cohérence avec le plan biodiversité, et particulièrement avec l'axe 2 qui favorise le retour de la nature en ville et le respect des trames noires. Je rappelle en effet que ces panneaux numériques sont non seulement consommateurs d'énergie, mais qu'ils sont également source de pollution lumineuse, et par conséquent néfastes à la biodiversité. D'autre part, nous souhaiterions que ce projet de règlement comporte aussi des objectifs chiffrés en termes de limitation de consommation d'énergie des panneaux numériques, de production numérique nocturne et d'impact sur la biodiversité. Par ailleurs le risque de pollution visuelle pour les usagers de la route a-t-il bien été pris en compte dans les préconisations ? Si tel n'est pas le cas, serait-il possible de veiller aussi à cet aspect ? Enfin, sachez que nous aimerions également participer à la commission ad hoc ou au groupe de travail qui serait créé à cet effet. »

**Stéphane IBARRA** : « Si nous nous retrouvons dans ces orientations, il ne s'agit pour le moment que d'orientations et encore faut-il les concrétiser. De fait, nous aimerions nous aussi participer aux travaux des futurs groupes de travail. »

**Anne AUBIN-SICARD** : « Je comprends que ce projet soit pour l'instant un peu frustrant, puisque nous n'en sommes qu'aux orientations, et que celles-ci seront ensuite traduites dans le détail grâce à un certain nombre d'actions.

Concernant les panneaux numériques, notre territoire en compte trois à ce jour. Nous resterons donc vigilants sur la question de l'éclairage public, et respecterons bien entendu la trame noire. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous développons l'installation de leds à travers la ville, et que nous suivons en permanence l'évolution des progrès technologiques en la matière. Concernant la sécurité routière, cette question est bien évidemment prise en compte dans ce projet, puisque nous avons constaté que certains dispositifs perturbaient la sécurité des automobilistes à certains ronds-points de la ville – notamment ceux qui ont connu d'importants aménagements paysagers. Il s'agit donc de savoir si nous imposerons des marges de recul supplémentaires à ce sujet, ou tout simplement si nous interdirons les dispositifs publicitaires sur ces ronds-points. Enfin, je rappelle qu'on ne peut pas interdire l'intégralité des dispositifs publicitaires sur un territoire, compte tenu aussi bien de la liberté d'expression que du commerce et de l'industrie, et que l'objectif d'un RLP consiste toujours à conjuguer ces principes républicains et la protection de notre cadre de vie de manière équilibrée. C'est donc bien cette ligne directrice qu'il faut avoir à l'esprit lorsqu'on travaille sur ce sujet. »

**Monsieur le Maire** : « Concernant la participation des uns et des autres, nous verrons cela une fois que les groupes de travail seront constitués. »

**Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.**

**10 Abstentions** : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары et Monsieur Romain Bossis, Monsieur Guy Batiot et Madame Claire Mauriat.

#### **40. Rapport Egalité femmes-hommes 2020**

**Rapporteur : Michèle JOSSIER :**

En application de la loi du 4 août 2014, les communes et les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport comporte trois parties :

- Les éléments relatifs aux ressources humaines de la collectivité ;
- La présentation des actions menées par la collectivité pour la promotion de l'égalité femmes – hommes ;
- Les objectifs visés pour l'année 2021.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte des termes de ce rapport.

**Martine CHANTECAILLE** : « Ce rapport contient effectivement des actions intéressantes, mais il est aussi riche de constats qui appellent des actions résolues et volontaristes qui n'y figurent pas. En ce qui concerne le premier volet du rapport, à avoir les ressources humaines de la collectivité, les constats montrent que des inégalités importantes demeurent, et que les marges de progression sont toujours aussi présentes, car il y a peu d'évolutions d'une année à l'autre. Je prendrai trois exemples chiffrés révélateurs de progrès restant à effectuer.

Premièrement, près de 96 % des agents de catégorie C à temps non complet sont des femmes. Deuxièmement, alors que les femmes représentent plus de 64 % des agents permanents de la Collectivité, et près de 68 % des agents permanents de catégorie A, la répartition des emplois de Direction est très inégalitaire (13 hommes pour six femmes). Troisièmement, nous constatons également des inégalités salariales, avec un différentiel de 12.2 %. Or, on ne peut pas se contenter uniquement de ces constats. Il faut un véritable plan d'actions, qui devrait d'ailleurs aborder une question qui n'est pas évoquée dans ce rapport. Je pense particulièrement aux dispositifs que la Collectivité pourrait mettre en place par rapport à des situations de harcèlement ou de violences sexistes, qui peuvent se produire dans tout cadre professionnel.

S'agissant du deuxième volet, à savoir les actions engagées par la Collectivité, celles-ci sont souvent très pertinentes et intéressantes, d'autant qu'elles sont conduites en lien avec les associations. Nous ne pouvons donc que les saluer. Cependant, nous aurions des propositions complémentaires à apporter, notamment contre le fléau des violences faites aux femmes, dont les chiffres présents dans le rapport rappellent l'importance. Nous pensons par exemple qu'une nouvelle structure d'hébergement et d'accueil pour les femmes victimes de violences (et éventuellement leurs enfants) pourrait voir le jour à la Ville ou à l'Agglomération. De tels lieux existent déjà, comme la Citadelle à Nantes, et nous pourrions nous en inspirer.

Toujours en matière de lutte contre l'insécurité (ou le sentiment d'insécurité), notre Collectivité pourrait également développer des marches exploratoires dans les différents quartiers. Ces marches qui sont apparues au Canada dans les années 90 ont fait l'objet de démarches en France, et ces diagnostics sont de véritables enquêtes de terrain. D'ailleurs, une douzaine de villes ont déjà été testées dans l'hexagone. Cela étant, compte tenu des constats évoqués, nous nous abstenons. »

**Monsieur le Maire** : « Il est clair que nous n'allons jamais assez loin sur ces sujets, et que nous n'en serons pas au bout tant que nous n'aurons pas répondu à l'obligation d'égalité de traitement entre les

**Monsieur le Maire :** « Il est clair que nous n'allons jamais assez loin sur ces sujets, et que nous n'en serons pas au bout tant que nous n'aurons pas répondu à l'obligation d'égalité de traitement entre les uns et les autres. Néanmoins, sachez quand même que nous avons aujourd'hui 37 hommes et 43 femmes à des postes d'encadrement, que ce soit sur les emplois fonctionnels, les emplois de Direction ou les chefs de services et responsables d'établissements. C'est dire que « la machine est enclenchée ». Evidemment, tout ne se fait pas du jour au lendemain et je déplore moi aussi les différences de traitements. Nous allons donc tout faire pour continuer dans ce sens, d'autant que les chiffres que je viens de citer sont des signes encourageants. »

***Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport Egalité femmes-hommes 2020.***

#### **41. Avenant à la Convention territoriale globale (CTG) signée entre la CAF, La Roche-sur-Yon agglomération et la ville de la Roche-sur-Yon**

**Rapporteur : Sophie MONTALÉTANG :**

La Convention territoriale globale de services aux familles (CTG), a été signée entre la CAF de la Vendée, la Roche-sur-Yon Agglomération et la ville de la Roche-sur-Yon, pour la période 2017-2020. Un avenant est nécessaire pour rendre signataires de cette convention les communes de Rives de l'Yon, Venansault, Aubigny-les-Clouzeaux et la Chaize le Vicomte. En effet, les contrats Enfance-jeunesse de ces communes sont arrivés à échéance, et elles doivent être signataires de la CTG pour continuer à bénéficier, ainsi que leurs partenaires, des financements de la CAF.

***Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.***

#### **42. Microcrédit personnel : Renouvellement de la convention avec le Crédit Agricole**

**Rapporteur : Jean-Pierre LELOUP :**

Depuis 2010, la Ville propose un microcrédit personnel aux Yonnais exclus du système bancaire. L'objectif est d'aider les demandeurs à financer un projet d'insertion sociale ou professionnelle. La convention signée avec le Crédit Agricole arrive à échéance. Il est donc proposé au Conseil municipal de la renouveler.

**David SALLÉ :** « Vous l'aurez compris ce soir, pour notre groupe, chaque choix fait doit être cohérent avec les enjeux d'une politique durable dans ses trois composantes, sociales, économiques et environnementales.

Si nous soutenons sans faille le principe de microcrédit, dont l'intérêt est indéniable associé à l'accompagnement des services du CCAS, nous posons la question des organismes bancaires qui en permettent l'accès. Les banques classiques n'œuvrent qu'à une petite échelle pour soutenir une économie non délocalisable et tournée vers son versant social et solidaire. Certaines ont développé des modèles coopératifs bien plus pertinents sur ces questions.

De même, si les 144 prêts de microcrédit qu'elles accompagnent au 31 décembre 2019 sur notre territoire permettent de résoudre bien des tracas à court ou moyen terme pour leurs bénéficiaires, la plupart des autres investissements de ces banques contribuent à polluer notre planète par des émissions record de CO<sub>2</sub>. Savez-vous que les six banques françaises ont une empreinte carbone qui représente près de huit fois les émissions de gaz à effet de serre de la France entière, et que, à elles seules, BNP Paribas et Société Générale émettent chacune deux fois plus que l'ensemble du territoire français ? Pour ce qui nous concerne, le Crédit Agricole a été taxé en 2010 de produire 1 070 grammes de CO<sub>2</sub> par Euro confié à la banque, faisant d'elle la banque la plus productrice de CO<sub>2</sub>, avec 1 070 tonnes par an.

N'avons-nous pas la responsabilité d'encourager une économie réellement durable en confiant nos actions de solidarité à des organismes qui ne financent pas ou peu les industries polluantes ou les énergies fossiles ? Ne pouvons-nous élargir la question à l'ensemble des investissements faits par la Ville, pour qu'ils le soient à travers des organismes soutenant une économie réelle, écartée des

marchés financiers mais aussi décarbonée ? La Ville ne peut-elle devenir le support à la création de son propre crédit municipal, qui pourrait soutenir des investissements en faveur d'économies d'énergies et de transition énergétique ? »

**Monsieur le Maire** : « Je vais mettre ça sur le compte de la méconnaissance totale du fonctionnement du crédit et je ne prolongerai pas cette discussion qui n'a aucun sens. Cela reviendrait à dire que l'activité de l'hôpital de La Roche-sur-Yon est extrêmement polluante. Or, il sauve des vies. C'est dire aussi que le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel sont des banques coopératives, et qu'elles polluent. Effectivement. Ce qui m'intéresse est de donner à nos habitants les moyens de survivre et de vivre. Sachez que je me suis moi-même retrouvé dans ces conditions avec mon premier métier pour finir les fins de mois, et que ces microcrédits m'auraient bien arrangé à l'époque. Et franchement, je me serais vraiment moqué de savoir s'ils venaient du Crédit Agricole ou de la BNP. Il faut peut-être avoir conscience de cela, c'est le service à la population. Voilà ce qui compte.

**Guy BATIOU** : « Je suis d'accord. Néanmoins, nous pouvons quand même nous interroger sur la banque avec qui nous faisons affaire, tout comme nous pouvons aussi nous interroger sur le taux de 2.5 %. »

**Monsieur le Maire** : « Je vous demande de pardonner mon emportement mais ce sujet me touche énormément. Encore une fois, je vous demande avant tout de penser à ces personnes qui ont besoin de ces microcrédits. »

*Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.*

**2 Abstentions : Monsieur Guy Batiot et Madame Claire Mauriat.**

### **43. Projet éducatif de territoire 2020-2023**

**Rapporteur : Jacques BESSEAU :**

Le Projet éducatif de territoire (PEDT) 2020-2023 fait suite au PEDT 2017-2020. Il a pour objectif de proposer un parcours éducatif cohérent et de qualité, en organisant la complémentarité des différents temps de l'enfant. Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le PEDT 2020-2023.

**Claire MAURIAT** : « Je remercie tout d'abord les services de la Direction de l'éducation, et en particulier la coordinatrice du PEDT, qui a effectué un travail remarquable pour réunir ces quatre micro-PEDT et en faire la synthèse.

Dans l'ensemble, les propositions présentées ici vont pour nous dans le bon sens, et en premier lieu l'action n° 1 « renforcer les liens entre les acteurs éducatifs », aspect qui a été particulièrement mis en évidence par la crise sanitaire que nous traversons depuis le mois de mars. Il en est de même pour l'axe n° 2 « prendre soin de soi et de l'environnement ».

Cependant, nous tenions à souligner le manque d'actions spécifiques envers le public dit « de collège », à savoir les 11-15 ans, puisque ce projet ne contient aucune action concernant par exemple les conduites addictives ou l'éducation à la sexualité, alors que le PEDT concerne normalement la tranche des 2 à 15 ans. »

**Myriam DESPRÈS** : « Mon intervention ira dans le même sens que celle de Madame Mauriat.

Le Projet éducatif territoire est un document d'orientation stratégique des politiques éducatives au sein de la Ville. Les objectifs y sont souvent nobles, mais le manque de moyens et de mise en œuvre peut limiter la réalisation des objectifs définis.

L'objectif final consiste bien à préparer les enfants à devenir des citoyens à part entière aptes à vivre en société, à comprendre les règles de la société, à respecter les différences et à s'insérer dans la vie sociale et professionnelle. Aujourd'hui, la crise sanitaire provoque une grande inquiétude pour l'avenir des jeunes (manque de lien social, difficultés pour poursuivre les études, pauvreté avec ses effets en

cascade sur le logement, l'alimentation et la santé). De plus, les jeunes sont également concernés par la crise climatique, et peuvent être de vrais acteurs des changements à effectuer.

Au regard de ces enjeux, il nous semble nécessaire d'être plus ambitieux en matière d'éducation. Certes, de nombreuses actions sont déjà organisées par la Ville en direction des enfants. Toutefois, ces derniers gagneraient à être mieux coordonnés, notamment sur les différents temps scolaires et périscolaires et sur les temps de loisirs.

Quant à la politique Jeunesse de prévention et d'animation, celle-ci nous semble largement insuffisante. En effet, il nous paraît nécessaire de mettre plus de moyens sur la médiation sociale (animations de rues, éducation spécialisée), de développer la culture à destination des jeunes dans les quartiers, et de développer leur sens civique et leur engagement dans la démocratie locale.

Bref, il nous paraît nécessaire d'avoir une véritable politique de la ville en matière d'éducation. Il ne s'agit pas pour nous de nous opposer à l'ambition des objectifs de ce nouveau PEDT, mais bien de questionner sérieusement les actions proposées pour y répondre. C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. »

**Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.**

**10 Abstentions : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Guy Batiot et Madame Claire Mauriat.**

#### **44. Dispositif de soutien scolaire**

**Rapporteur : Jacques BESSEAU :**

Le soutien scolaire est une activité facultative, gratuite, proposée aux enfants scolarisés en CE2, CM1 et CM2, qui se déroule après le temps scolaire, un soir par semaine. Il est encadré par des enseignants volontaires rémunérés par la collectivité. Il est donc proposé au Conseil municipal de poursuivre ce dispositif.

**Myriam DESPRÈS :** « Nous nous interrogeons sur la nature et la pertinence de ce dispositif. A mi-chemin entre l'aide aux devoirs et le soutien scolaire, nous nous demandons comment il s'articule entre ce que proposent déjà les maisons de quartier et le dispositif de l'Education nationale.

Nous vous avons demandé en Commission quel était le nombre d'enseignants et d'enfants concernés. Nous vous avons également demandé si les écoles dans lesquelles la maison de quartier organisait déjà un soutien scolaire bénéficiaient aussi de ce dispositif ou non ? Enfin, nous vous avons demandé quels étaient les résultats qualitatifs liés à ce dispositif. Vous nous avez répondu que cette évaluation avait été retardée en raison de la Covid-19. Elle nous semblerait pourtant nécessaire pour savoir si un tel dispositif a bien sa place dans le paysage actuel, et pour prendre une décision quant au prolongement ou à l'arrêt de ce dispositif. En l'absence d'éléments d'évaluation, nous nous abstenons là aussi sur cette délibération.

Par ailleurs, je profite également de cette délibération pour vous rappeler une demande récurrente et plus générale des parents d'élèves, celle d'une organisation simple et souple pour que les enfants qui fréquentent les accueils périscolaires puissent faire leurs devoirs dans un endroit calme – comme cela se pratique déjà dans certains accueils périscolaires. »

**Jacques BESSEAU :** « Je rappelle que ce dispositif existait bien avant que je participe à la vie municipale et que je m'occupe de cette délégation, et qu'il y a bien longtemps qu'il a fait ses preuves. En tant qu'ancien enseignant, je fais donc entièrement confiance aux enseignants des écoles, ainsi qu'à leur pédagogie, pour reconnaître les besoins nécessaires aux enfants. De plus, ce dispositif est gratuit et non-obligatoire, et il appartient aux enfants et aux parents de le choisir sous l'égide d'un enseignant. Par conséquent, je ne vois pas ce que nous pouvons faire de mieux comme évaluation, à moins que chacun d'entre nous soit plus pédagogique que le corps enseignant.

**Question adoptée à l'unanimité par 37 voix pour.**

**8 Abstentions : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.**

#### **45. Versement d'une avance de subventions 2021 au profit de l'EPCCCY et le Fuzz'Yon**

**Rapporteur : Maximilien SCHNEL :**

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT), en son article L 1612-1, prévoit que, dans le cas où le budget d'une collectivité n'est pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, son exécutif peut, jusqu'à l'adoption du budget, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Compte tenu de la situation de confinement, de la fermeture de ces établissements et de la perte de recettes de billetterie, et dans le souci de maintenir et d'aider le milieu culturel, il est proposé au conseil le versement d'une avance de subvention pour 2021 à l'EPCCCY, représentant 50 % de la subvention versée en 2020, soit 241 835 euros et le versement d'une avance de subvention pour 2021 au Fuzz'Yon, représentant 50 % de la subvention versée en 2020 soit 166 000 euros.

**Question adoptée à l'unanimité par 37 voix pour.**

**Monsieur Maximilien SCHNEL, Monsieur Philippe Porté, Monsieur Aurélien Roho, Madame Ambroise Gasnet, Monsieur Jacques Besseau, Madame Frédérique Pépin, Madame Martine Chantecaille et Madame Florence Lemaire ne prenant pas part au vote.**

#### **46. Aide à la création artistique 2020**

**Rapporteur : Aurélien ROHO :**

La ville de La Roche-sur-Yon met en œuvre un dispositif d'aide à la création, à la diffusion et au projet artistique sous forme d'une aide financière (30 000 euros votés chaque année au budget). L'objectif est de soutenir tout au long de l'année la création professionnelle dans les domaines du spectacle vivant (théâtre, danse, arts de la rue et du cirque, musique) et des arts visuels. Les compagnies et associations dont les projets répondent aux critères fixés et qui ont fourni des bilans des créations précédemment subventionnées peuvent bénéficier de ce dispositif. Dans ce cadre, l'association *To think to do*, soutenant le développement de l'artiste plasticien Guillaume Cousin, sollicite une aide à la création pour son œuvre « Soudain toujours », une machine monumentale de bois et d'acier créant une sculpture d'air. Il est donc proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention de 4 000 euros.

**Martine CHANTECAILLE :** « Nous voterons pour ces aides à la création, car elles constituent des soutiens nécessaires à un secteur qui n'a pas vocation à être comptable, et qui est fortement touché aujourd'hui par les mesures sanitaires. Une remarque toutefois à propos du projet de Guillaume Cousin, que j'avais déjà formulée en commission mais le texte de la convention est resté identique. La convention stipule que « la diffusion se fera dans la mesure des possibilités à La Roche-sur-Yon ». Or, dans la mesure où la Collectivité apporte un soutien de 4 000 euros, il nous semblerait nécessaire que les Yonnais puissent bénéficier d'une telle diffusion avec certitude et que cela soit clairement stipulé. »

**Aurélien ROHO :** « Il s'agit simplement d'une question de temporalité, puisque nous n'avons pas encore évoqué les possibilités d'accueil. Cela étant, dans la mesure où la Ville soutient cette œuvre, il est évident que nous serons amenés à la recevoir. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**



#### **47. Conventions relatives à l'édition 2021 de la Folle journée de Nantes en région dans la ville de La Roche-sur-Yon et au Vendespace**

**Rapporteur : Maximilien SCHNEL :**

L'opération « La Folle Journée de Nantes en région 2021 » se déroulera le week-end précédant la Folle journée de Nantes, soit du 28 au 30 janvier 2021. L'édition 2021 aura pour thème « Bach et Mozart ». Elle sera servie par les plus grands interprètes d'aujourd'hui.

La première convention a pour objet de définir les conditions générales d'organisation et de promotion des concerts de la Folle Journée de Nantes en région 2021 à La Roche-sur-Yon, entre la région des Pays de la Loire, la ville de La Roche-sur-Yon, le grand R, la Scène nationale et le CREA.

La seconde convention a pour objet de définir les conditions d'organisation d'un concert au Vendespace entre la région des Pays de la Loire, la ville de La Roche-sur-Yon, Le Grand R, la Scène nationale, le CREA et le Conseil départemental de la Vendée. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de ces conventions.

***Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.***

#### **48. Contrat d'exploitation de l'image d'un sportif de haut niveau**

**Rapporteur : Sébastien ALLAIN :**

La ville de La Roche-sur-Yon souhaite accompagner et soutenir le parcours de Monsieur Fabrice Dubois, sportif de haut niveau jouissant d'une notoriété nationale et internationale en qualité de pilote handikart, en promouvant les valeurs du sport et de l'olympisme.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver les termes d'un contrat d'exploitation d'image qui lui permettra de bénéficier d'un soutien financier de 3 000 euros pour une année sportive. En contrepartie, il effectuera des présences et participations identifiées en cours d'année sur des temps forts de la Ville, et autorisera l'exploitation de son image par celle-ci.

***Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.***

#### **49. Course et marche féminine « La Joséphine 2020 » - Avenant n° 2 à la convention de partenariat entre la Ville et la Ligue Contre le cancer**

**Rapporteur : Béatrice BICHON-BELLAMY :**

Cette édition inédite de La Joséphine, course et marche féminine sous le format « Où vous voulez, quand vous voulez » qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 11 octobre 2020, a brillamment relevé le défi : 13 041 participantes et 96.228 euros versés par la Ville à La Ligue Contre le cancer dans le cadre du partenariat formalisé par une convention.

Il est par conséquent proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant à cette convention, qui a pour objet de formaliser le versement de 96 228 euros à la Ligue Contre le cancer, correspondant aux inscriptions et aux polos vendus.

**Martine CHANTEGAILLE :** « Nous voterons pour cette délibération. Cependant, puisque nous venons d'évoquer dans ce Conseil le rapport sur l'égalité femmes-hommes, et la nécessité d'un plan d'actions ambitieux – y compris pour dépasser des stéréotypes bien ancrés –, nous souhaiterions attirer votre attention sur le fait que même si La Joséphine est une course réservée aux femmes, il n'est pas nécessaire de prévoir des polos bleus pour les hommes, alors que les femmes sont habillées en rose.

L'association des couleurs aux gens n'a rien de naturel. Les hommes ne sont pas prédestinés au bleu et les femmes ne sont pas prédestinées au rose. Ce sont des stéréotypes qui peuvent donner lieu à des stratégies de marketing nous enfermant dans des rôles prédéterminés. Il suffit de regarder les rayons des jouets de Noël en ce moment pour s'en rendre compte.

Cela peut évidemment sembler anecdotique, voire susciter de l'ironie. Cependant, notre rôle consiste aussi à agir pour déconstruire et pour contrer de tels stéréotypes. Le plan d'action pourrait donc comprendre la proposition d'une couleur identique pour les tee-shirts des femmes comme pour les polos des hommes. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

**50. Renouvellement de la convention entre la ville de la Roche-sur-Yon et l'association pour les Echanges internationaux et nationaux**

***Délibération reportée.***

**Décisions prises par Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales**

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** lève la séance à 22 heures 15.

Le Maire,  
Luc BOUARD

The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRE DE LA ROCHE-SUR-YON" at the top and "(Vendée)" at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a castle or tower. A large, dark, handwritten signature is written over the stamp, starting from the right side and looping around the bottom and left. An arrow points from the text "Le Maire, Luc BOUARD" above the stamp to the signature.